



PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 5 juillet 2024 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Charlie Ferrero secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Charlie Ferrero est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Alain Brunetti, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, Mme Fabienne Bermond, M. Christophe Bosio, M. Laurent Portelli, Mme Sophie Bournot, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafox, M. Didier Razafindralambo, Mme Virginie Escalier.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Didier David représenté par M. Jacques Bisch
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Sophie Bournot
M. Laurent Portelli représenté par M. Alain Junguené
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par Mme Fabienne Bermond
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Isabelle Martello représentée par M. Didier Razafindralambo
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean-Marie Fort
Mme Annick Meynard

Secrétaire de séance : Monsieur Charlie Ferrero

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 31

Nombre de présents : 20

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Transports et environnement

- 1 - Porter à connaissance du lancement de l'enquête publique sur la ligne 5 du tramway reliant Nice à La Trinité
- 2 - Porter à connaissance de l'avis de la Commune dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres 2024

Foncier

- 3 - Signature d'un protocole transactionnel entre l'Association Diocésaine de Nice (ADN) et la Commune dans le cadre du projet de requalification du sanctuaire de Laghet
- 4 - Désaffectation de la parcelle AR n°13 pour 23 m² et d'une partie du domaine public limitrophe (pour 108 m²)
- 5 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2023

Finances

- 6 - Modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE

Education

- 7 - Adoption du règlement et de la tarification des accueils périscolaires et/ou extrascolaires – mise à jour
- 8 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes - mise à jour
- 9 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour

Culture

- 10 - Modification de la tarification de la régie de recettes des sorties Culturelles

Ressources Humaines

- 11 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture des risques Prévoyance et santé des agents

Espace Public

- 12 - Dénomination de la crèche Li Calinous au nom de Jean-Louis SCOFFIÉ
- 13 - Dénomination du parvis du Centre Communal d'Action Sociale au nom de Maryse BECCATINI
- 14 - Dénomination de la couverture du Laghet au nom d'Albert SCLAVO
- 15 - Dénomination du cheminement piétonnier le long de la piste cyclable en « Promenade du Laghet » et « Promenade du Paillon »

INFORMATIONS

Information relative à la décision de préemption exercée par la Commune concernant la DIA n°00614923S0111 portant sur le bien sis 6 chemin Sainte-Anne appartenant à la SCCV LA TRINITE LA COMTESSE

DECISIONS MUNICIPALES

N°01-24 : Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes pour l'acquisition d'un système de cybersécurité

N°04-24 : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la réfection et le remplacement des dispositifs d'éclairage du stade Gabriel Chanez

N°07-24 : Demande subvention FIPD-REGION SURE – Extension du dispositif de vidéoprotection - 2^{ème} tranche

N°08-24 : Demande de subvention à la Région Sud – Obligations légales de débroussaillage

BOBOBOBOBOBO

Monsieur le Maire :

Bonsoir à tous, à tous les conseillers municipaux, aux citoyens qui nous font l'honneur d'être présents dans la salle et évidemment à tous les Trinitaires qui nous regardent et nous écoutent derrière leur écran avec la transmission en direct de nos débats qui sont enregistrés. Je procède donc, à l'ouverture de la séance et je vais passer la parole à monsieur le Secrétaire de séance afin qu'il procède à l'appel. C'est aujourd'hui Monsieur Charlie Ferrero. Vous avez la parole.

Monsieur Charlie Ferrero est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Ferrero :

Oui, bonsoir à tous. Alors, je vais commencer l'appel.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Bien, je constate que le quorum est atteint, je vous remercie. Avant que nous passions à l'examen des délibérations à l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée pour Jean-Louis Scoffié, ancien Maire de La Trinité qui nous a quittés il y a quelques semaines, qui fut maire de la Trinité de 2001 à 2014. C'était un Trinitaire viscéralement attaché à sa commune dont le parcours de chef d'entreprise l'avait amené au-delà des limites de la commune dans notre pays et à l'étranger. Il fut un maire convivial attaché à cet esprit convivial qui s'élève au-dessus des divergences et nous aurons l'occasion tout à l'heure, lors de l'une des dernières délibérations, d'évoquer l'hommage que la commune lui rendra. En sa mémoire, je vous propose que nous observions une minute de silence.

Je vous remercie. Je voudrais aussi que nous ayons une pensée non pas pour un élu, mais pour un ancien agent de la commune qui fut un agent exemplaire dans ses services techniques, aux Espaces Verts. C'était aussi un artiste renommé dans le pays niçois. Je parle de Christian Bezet dont le souvenir est ancré dans la mémoire de très nombreux Trinitaires et je voulais évidemment que nous puissions avoir une pensée pour lui.

Je veux saluer l'élection d'un nouveau député en la personne de Bernard Chaix, député de la 3^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes. Je voulais évidemment aussi vous informer de la démission du Président de la Métropole intervenue hier à l'issue du conseil métropolitain, qui donnera lieu à une nouvelle élection dans quelques jours, la date est prochainement annoncée. Et enfin, je voulais vous informer de l'arrivée d'un nouveau commandant à la tête de la communauté de brigade de gendarmerie de La Trinité suite au départ du lieutenant Pradel. Nous aurons le plaisir d'accueillir le lieutenant Camille Montalbetti, qui sera le nouveau commandant de notre communauté de brigade à laquelle nous tenons beaucoup comme vous le savez.

BOBOBOBOBOBO

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2024

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance, celle du 21 mars 2024, dont les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir à tous. Alors en préambule, nous souhaitons remercier les électeurs trinitaires qui ont porté à 48 % du suffrage...

Monsieur le Maire :

Madame Escalier excusez-moi de vous dire vous aurez la parole...

Madame Escalier :

Oui, oui

Monsieur le Maire :

... mais il ne faut pas que systématiquement vous utilisiez des délibérations à contre-courant. Là, on parle du procès-verbal. Vous direz tout le bien que vous pensez du nouveau député, tout le bien que vous pensez des suffrages nationaux des électeurs, vous essaierez d'en tirer tout le parti que vous voudrez, mais là cela n'est pas ça, on parle du compte-rendu de la précédente séance. Vous aurez la parole tout à l'heure. Vous pourrez vous exprimer. Avez-vous des observations sur le compte-rendu madame Escalier ?

Madame Escalier :

Est-ce que c'est mon temps de parole monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire :

Cela n'est pas...

Madame Escalier :

Vous vous êtes en train de nous faire une « Carole Delga ».

Monsieur le Maire :

On parle du procès-verbal madame Escalier.

Madame Escalier :

Incroyable ! Oui, oui.

Monsieur le Maire :

Vous aurez toute la parole, tous les Trinitaires savent que, contrairement à l'époque où vous étiez en responsabilité, tous les élus ont la parole toujours pour le temps qu'ils veulent et d'ailleurs nos débats sont enregistrés donc, vous pourrez dire tout ce que vous voudrez après. Mais là, je vous demande simplement de ne pas à lever le doigt sur des observations du procès-verbal si c'est pour parler du résultat des élections nationales. Avez-vous des observations sur le procès-verbal ?

Madame Escalier :

J'ai des observations sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire :

Alors allez-y, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Mais je voudrais remercier les Trinitaires qui ont élu largement la confiance à Jordan Bardella, voilà.

Monsieur le Maire :

Non, écoutez madame Escalier je vous donnerai la parole tout à l'heure, mais est-ce que vous avez des observations sur le procès-verbal ?

Madame Escalier :

Oui, très bien, mais je voulais juste remercier les Trinitaires à 48%.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Madame Escalier :

Après vous avez été vous-même dévoué, mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez ...

Madame Escalier :

Oui sur le procès-verbal

Monsieur le Maire :

D'accord. Allez-y.

Madame Escalier :

J'ai deux questions monsieur le Maire. Donc, la première concerne délibération n°13 sur la communication du rapport d'activité : le développement durable de la métropole pour l'année 2022. Donc, j'évoquais à l'époque donc, du conseil municipal du 21 mars, une étude concernant la découverte du Laghet et vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas de projet. Alors pourtant, j'ai en ma possession un courrier des services métropolitains qui nous disent que l'étude n'est pas terminée, elle prendra fin en 2024. Donc, je voudrais savoir qui raconte des « carabistouilles » monsieur le Maire ? voilà. Vous ou la métropole.

Monsieur le Maire :

Alors sur cela je vais vous répondre point par point.

Madame Escalier :

Je termine, s'il vous plait.

Monsieur le Maire :

Je réponds point par point.

Madame Escalier :

Non, non. C'est incroyable.

Monsieur le Maire :

Donc, sur ce point-là il n'y a aucune carabistouille madame Escalier et il n'y a aucune contradiction. Ce que je vous ai expliqué longuement lors du dernier Conseil municipal c'est que, oui nous avons profité de la nouvelle convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Agence de l'eau pour demander d'étudier le statut du Laghet et de sa couverture. Nous avons été particulièrement bien inspiré de le demander puisque entre temps nous avons eu connaissance des cartes d'aléa sur l'inondabilité du Paillon et du Laghet qui vont probablement nous donner des informations intéressantes sur ces sujets. Et donc, effectivement nous avons demandé des études. Mais je vous confirme que les services de la Métropole qui sont sous mon autorité pour

le territoire communal, à la fois comme Maire et comme Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur en charge, qui plus est, de la prévention des risques majeurs, je vous confirme qu'actuellement il n'y a évidemment pas de projet concret de découverte du Laghet, notamment parce que nous sommes en train de construire une salle culturelle « la Stella », vous n'étiez pas là pour le dévoilement du nom, mais nous allons construire cette magnifique salle au bord de la couverture du Laghet. Nous allons même donner un nom à cette couverture du Laghet en fin de Conseil municipal. Donc, je vous confirme qu'à ce stade, il n'y a pas de projet de découverte du Laghet. Mais je vous confirme que nous faisons des études sur l'impact de la couverture et l'impact des écoulements du Laghet qui est un affluent du Paillon et que dans la période que nous vivons et notamment depuis la tempête Alex, évidemment il faut regarder ces sujets d'écoulement des eaux qu'on appelle la GEMAPI et ces sujets de risque, de particulièrement près. Voilà madame Escalier. Comme je vous l'ai dit d'ailleurs la dernière fois, mais vous faites semblant de ne pas comprendre apparemment.

Madame Escalier :

Non. Non, non mais ...

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez d'autres observations sur le procès-verbal ?

Madame Escalier :

Bien sûr. Et j'invite les trinitaires à relire le procès-verbal où vous dites bien clairement qu'il n'y aura ni à moyen terme, ni à court terme de projet, voilà.

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr, il y a des études, il n'y a pas de projet concret.

Madame Escalier :

Non, non mais vous n'en parlez pas la dernière fois.

Monsieur le Maire :

Bien sûr que si. Vous plaisantez ?

Madame Escalier :

Non, non ! Les Trinitaires pourront relire le procès-verbal.

Monsieur le Maire :

Bien sûr que si ! Eh bien on regardera. Ils ne pourront pas relire, ils pourront surtout regarder ce qui est enregistré madame Escalier.

Madame Escalier :

Pas de soucis, oui, oui, oui mais ils pourront relire aussi.

Monsieur le Maire :

Ce que vous refusiez à l'époque où vous étiez en responsabilité...

Madame Escalier :

Oui, oui bien sûr.

Monsieur le Maire :

... à l'époque funeste où vous étiez sur ces rangs de la majorité.

Madame Escalier :

Oui, oui. Alors...

Monsieur le Maire :

Allez-y continuez.

Madame Escalier :

Mais voilà, encore une fois un exemple de votre arrogance monsieur le Maire. Vous occupez une place temporairement, n'oubliez pas. Voilà.

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr, vous aussi.

Madame Escalier :

Le second point concerne la délibération n°18 sur l'attribution d'un logement de fonction au Directeur général des services lorsque cela a été évoqué donc, au mois de mars, vous n'aviez pas déterminé semble-t-il l'implantation, le logement que vous alliez attribuer. Depuis cela a été fait. Donc, je vous ai demandé en courrier du 4 juin de me fournir la liste des travaux et des factures inhérentes à la réhabilitation et à la rénovation du logement que vous avez attribué. J'ai reçu qu'une réponse partielle monsieur le Maire, parce que les factures ne m'ont pas été fournies, notamment ni celle du remplacement de la chaudière. Donc, je vous redemande s'il vous plaît, de pouvoir me fournir la facture de remplacement de la chaudière, à laquelle je rajoute le remplacement du moteur et la rénovation de la piscine qui sont présents dans la propriété. Vous m'indiquez que c'est une propriété qui est mise à disposition à titre gratuit. Alors effectivement, nous avons voté cette délibération parce que c'est réglementaire, par contre, nous étions loin de penser que c'était une maison à hauteur de 700 000 € donc, voilà. Moi, je voudrais avoir ces réponses s'il vous plaît et je m'étonne aussi des travaux qui ont été entrepris par la Commune puisqu'il semblerait que c'est l'EPF PACA qui a préempté cette maison. Donc, l'EPF sauf convention est propriétaire. Comment cela se fait que la Commune paye des travaux alors qu'elle n'est pas propriétaire de ce bien, voilà. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier je constate que vous semblez avoir décidé d'élever le débat puisqu'au moment où le pays entier s'inquiète de son avenir.

Madame Escalier :

Ne ramenez pas au pays, on parle de La Trinité monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Au moment où nous lançons La Trinité sur la voie, non seulement de son redressement, mais de tous les grands et beaux projets pour lesquels les citoyens nous ont fait confiance, voilà que madame Escalier veut que nous parlions en Conseil municipal, tenez-vous bien, de la chaudière du logement de fonction du Directeur général des services de la Ville qui accueille sa famille et ses trois enfants. Mais puisque vous avez décidé de vous vautrer dans la boue.

Madame Escalier :

Oui.

Monsieur le Maire :

Je vais vous répondre très clairement. La loi accorde aux directeurs généraux des services des communes de notre taille, un logement de fonction. Le Directeur général des services qui est derrière moi, qui a toute ma confiance, qui a notamment accompagné la commune sur le chemin de ce redressement de la sortie du réseau d'alerte des finances dans laquelle la commune était engluée et qui accompagne sous mon autorité, tous les projets que nous avons pour la commune sur la base des engagements que nous avons pris. Le Directeur général des services, depuis bientôt 4 ans qu'il est là, n'a jamais demandé de logement de fonction. Il se trouve que pour des raisons personnelles, il a demandé s'il pouvait bénéficier, conformément à la loi, près de 4 ans après, d'un logement de fonction. Dans les communes où les directeurs généraux des services

disposent d'un logement de fonction, la plupart du temps les communes louent à grand frais un logement de fonction. Il se trouve que nous, nous avons dans notre escarcelle, comme vous le dites suite à la préemption par l'Etablissement Public Foncier Régional qui nous accorde la possibilité et l'obligation de la gestion, il se trouve que nous avons une maison effectivement, un peu datée, pas en très bon état, mais une maison qui permet au Directeur général des services d'accueillir sa famille. Vous voyez-vous me forcez à rentrer dans des sujets d'intimité d'un fonctionnaire ce qui n'est pas très digne, mais je le fais pour vous renvoyer à ce que vous valez. Et donc, plutôt que d'avoir à louer à grand frais un logement, j'ai demandé à ce que nous regardions ce que nous avons sous la main. Nous avons cette maison sous la main qui coûtait des milliers d'euros en entretien à la Ville puisque c'est la convention qui nous lie à l'Etablissement Public Foncier Régional et donc, j'ai dit, mettons à disposition, comme la loi l'oblige, ce logement, charge au Directeur général des services d'en assumer l'entretien et donc, plutôt que des milliers d'euros que la commune devait assumer c'est désormais le Directeur général de services qui assume ces frais. Et avant de mettre à disposition selon la loi ce logement, j'ai demandé à ce qu'on fasse au minimum de frais, quelques minimales travaux d'entretien tout simplement pour qu'il puisse rentrer avec sa famille dignement dans les lieux. Voilà madame Escalier. Eh bien, je vais vous dire que vraiment, vous qui en plus avez voté la délibération la dernière fois, vraiment cette intervention dans le contexte que nous vivons, national, local, vraiment ne vous fait pas honneur. Donc, maintenant cette conversation est terminée. Vous avez toutes les informations que vous méritez d'avoir, vous en avez même beaucoup trop. Passez à une autre question à présent.

Madame Escalier :

Les Trinitaires seront ravis de savoir...

Monsieur le Maire :

Passez à une autre question.

Madame Escalier :

... qu'ils ont payé pour des travaux dans une maison à 700 000 € alors que certains n'arrivent pas à se loger.

Monsieur le Maire :

Pas du tout madame.

Madame Escalier :

... et que vous avez même fait une rupture conventionnelle avec un agent qui vous demandait un logement social parce qu'il avait beaucoup de trajet et que vous lui avez refusé. Donc, ne venez pas aujourd'hui m'inculper...

Monsieur le Maire :

Qu'est-ce que vous racontez ?

Madame Escalier :

... de vous demander et cela fait partie de mon travail...

Monsieur le Maire :

Mais qu'est-ce que vous racontez ?

Madame Escalier :

... de l'opposition de vous demander.

Monsieur le Maire :

Mais vous vous abaissez dans la boue madame.

Madame Escalier :

Cela fait partie de mon travail de l'opposition de vous poser des questions monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Non, vous posez de fausses questions.

Madame Escalier :

Et vérifier comment sont utilisés les deniers publics que cela vous plaise ou non.

Monsieur le Maire :

vous posez de fausses questions donc, si vous n'avez pas compris parce que semble-il...

Madame Escalier :

Et il y a encore deux ans monsieur le Maire, deux ans.

Monsieur le Maire :

... soit vous n'avez pas compris...

Madame Escalier :

J'ai très bien compris monsieur le Maire, mais c'est vous qui cachez les choses.

Monsieur le Maire :

... soit alors, vous faites semblant de mal comprendre...

Madame Escalier :

Je comprends très bien.

Monsieur le Maire :

... pour abaisser le débat.

Madame Escalier :

Non, non, non je n'abaisse rien du tout.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle que cette maison est une propriété de l'Etablissement Public Foncier Régional...

Madame Escalier :

Oui.

Monsieur le Maire :

... qui l'a préempté selon la loi, ce qui ne coûte rien en acquisition à la Commune et par contre cette propriété coûtait à la Commune en entretien...

Madame Escalier :

Elle n'était pas propriétaire.

Monsieur le Maire :

... et désormais elle ne coûtera plus en entretien.

Madame Escalier :

On n'est pas propriétaire.

Monsieur le Maire :

Nous ne sommes pas propriétaire...

Madame Escalier :

Donc, elle ne coûtait rien à la Commune

Monsieur le Maire :

... mais nous sommes soumis par convention à son entretien.

Madame Escalier :

Donc, elle ne coûtait rien à la Commune.

Monsieur le Maire :

C'est faux ce que vous dites madame et je vous demande de ne pas, puisque vous semblez souffler sur des braises, utiliser manifestement puisque vous venez d'évoquer la situation d'autres agents, utiliser faussement...

Madame Escalier :

Ce n'est pas faussement. Pas faussement.

Monsieur le Maire :

... la situation d'agents que nous connaissons bien, pour souffler sur les braises des difficultés que vivent les agents...

Madame Escalier :

Je vous mets face à vos responsabilités et vos choix.

Monsieur le Maire :

... c'est particulièrement indigne madame Escalier.

Madame Escalier :

Je vous mets face à vos choix.

Monsieur le Maire :

Et je vous demande de vous arrêter tout de suite.

Madame Escalier :

Et je m'arrêterai si je veux, je ne fais pas partie de votre équipe.

Monsieur le Maire :

Nous passons à autre chose. Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal ? Monsieur Razafindralambo en avez-vous ?

Madame Escalier :

Je ne fais pas partie de votre équipe et je continuerai à parler si cela me convient.

Monsieur le Maire :

Je soumetts ce procès-verbal au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 2

CB CB CB CB CB CB CB

POINT N°1 – Porter à connaissance du lancement de l'enquête publique sur la ligne 5 du tramway reliant Nice à La Trinité

Monsieur le Maire :

Bien, nous allons essayer à présent de sortir de cette vilaine torpeur dans laquelle vous nous avez invité, en passant à l'ordre du jour du Conseil municipal et en particulier à la délibération n°1 qui concerne le porter à connaissance du lancement de l'enquête publique sur la ligne 5 du tramway reliant La Trinité et Nice, pour laquelle j'ai eu l'honneur de m'exprimer hier au Conseil métropolitain puisque comme vous le savez, c'est un arbitrage qui avait été pris de lancer la ligne 5, qui a été soumise à une enquête publique et désormais que l'enquête publique sur le trajet de la ligne 5 a été adoptée. Il convenait de passer à l'étape la plus concrète c'est-à-dire celle de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire tous les travaux qui vont être faits pour acquérir les parcelles nécessaires au tracé du tramway. Je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, ce travail avait commencé avant même le lancement de l'enquête publique puisqu'on a pu constater que la station-service dont je ne citerai pas la marque, mais située au pont Garigliano a été démantelée puisque c'est par là que le tramway traversera une première fois le Paillon avant de revenir à La Trinité, puisque des parcelles ont été acquises là aussi par l'Etablissement Public Foncier Régional à la demande de la métropole afin..., par l'Etablissement Public ou par la Métropole en direct, les parcelles de la zone Anatole France qui accueilleront ? C'est la métropole en direct. Donc, nous avons acquis évidemment ces parcelles sur la zone Anatole France qui accueilleront le parking relais du tramway et désormais, il faut avancer dans l'enquête publique pour arriver à la déclaration d'utilité publique et avec donc, toutes les acquisitions. C'est donc un acte, ce qui s'est passé hier au Conseil métropolitain, et j'ai eu l'occasion de m'exprimer au nom des Trinitaires pour dire combien c'était pour nous un acte historique parce que c'est un acte qui rend irréversible le projet de tramway dans le tracé qui a été retenu. Et donc, c'est évidemment un moment, oui que j'ose qualifier d'historique. Et là aussi qui fait taire les cyniques, les sceptiques éternels, ceux qui pour des raisons honnêtes ou malhonnêtes passent leur temps à dire : « Ah oui, mais vous ne l'aurez jamais, c'est fini, on n'y croit pas, etc ». Eh bien là, les choses sont lancées et ce projet évidemment arrivera à La Trinité avec tout ce que charrie le tramway d'éléments positifs à la fois évidemment, en premier lieu pour la vie quotidienne des citoyens parce que là aussi, comme je le dis souvent, le tramway non seulement c'est un mode de connexion direct et propre avec le centre de la 5^{ème} ville de France, mais le tramway c'est aussi des milliers et des milliers de véhicules en moins par jour sur les axes routiers. Donc, ceux qui ne prendront pas le tramway et qui auront besoin de leur voiture, eh bien ils se déplaceront sur des axes routiers débarrassés de milliers de véhicules et puis le tramway c'est un élément d'attractivité majeur de requalification de nos axes et puis c'est aussi un vecteur de développement économique et donc, de création de richesses, d'emplois parce qu'un chantier de cette envergure, eh bien évidemment, il crée de l'activité économique. Donc, c'était effectivement hier un jour historique et donc, je voulais dans cette délibération porter à votre connaissance ce lancement de l'enquête publique. Y a-t-il des observations ? monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Merci, bonsoir à tous. J'ai juste une question par rapport à la date de mise en service éventuelle de ce tramway. Vu les aléas qui se passent à la Métropole actuellement, on entend beaucoup de décalages sur les dates plus ou moins 2 ans. J'ai même entendu jusqu'à 30 ans ce qui est probablement exagéré.

Monsieur le Maire :

30 ans non.

Monsieur Razafindralambo :

Non voilà, je voudrais avoir un éclaircissement ,s'il y a eu voilà, un décalage sur les dates de mise en service. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors comme vous le savez évidemment un projet de cette envergure, il peut être soumis à des retards et à des aléas, mais la trajectoire et le calendrier qui sont aujourd'hui annoncés c'est ceux dont vous avez entendu

parler c'est-à-dire évidemment c'est à l'échéance 2028-2030 que l'ensemble du prolongement en fait, de ce réseau de transport est prévu. Dans le plan d'investissement métropolitain, eh bien le prolongement du tramway via la ligne 4 vers l'ouest et la ligne 5 vers l'Est qui sont concomitantes, sont au rang des priorités absolues. Et je crois d'ailleurs qu'il est parfois peut-être difficile pour nos concitoyens de savoir ce que fait précisément la Métropole, pourtant la Métropole, elle exerce en notre nom des compétences extrêmement concrètes : celles que nous évoquons quand nous allons dans les réunions de quartier, le nettoyage, la voirie, la collecte des déchets par exemple, mais aussi évidemment ce réseau des transports qui est au rang des priorités de l'exécutif métropolitain. Donc, c'est un calendrier qui est celui que nous avons dévoilé et que je viens d'évoquer, mais évidemment dans ce type de projet, on ne peut pas signer un papier sur le mois de livraison de l'équipement. Mais toujours est-il que l'acte d'hier encore une fois, non seulement rend irréversible ce projet, mais le rend extrêmement, extrêmement concret. C'est 15 millions d'euros que la Métropole va consacrer rien que sur le territoire communal de La Trinité à l'acquisition des parcelles nécessaires et donc c'est évidemment le signe d'un effort considérable pour ce territoire. Vous vous souvenez que, eh bien ici à La Trinité, nous nous sommes battus longtemps pour considérer, pour faire en sorte que l'ensemble des pouvoirs publics considère que ce tramway était légitime. Quand je suis arrivé en responsabilité avec mon équipe, nos prédécesseurs considéraient que cela n'était pas nécessaire puisqu'il y avait le train, le tramway n'était pas nécessaire. Et donc, il a fallu batailler pour que l'arbitrage intervienne dans le courant de l'année 2020 par la voix du Président de la Métropole et je dois dire, vous le savez, que ma participation comme Maire de La Trinité à l'exécutif métropolitain, elle était aussi liée à cet engagement fort qu'avait pris devant moi et d'autres, le Président de la Métropole pour que le tramway arrive à La Trinité. C'était un engagement que nous avons pris de nous battre pour cela. C'est un engagement qui est tenu puisqu'aujourd'hui le projet est lancé et irréversible. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas alors je ne soumetts pas au vote puisqu'il s'agit simplement de ce porter à connaissance qui ne nécessite pas de vote.

XXXXXXXXXX

Point n°2 – Porter à connaissance de l'avis de la Commune dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres 2024

Monsieur le Maire :

2^{ème} porter à connaissance particulièrement important là aussi, sur un sujet qui nous tient à cœur avec mon équipe municipale sur lequel nous nous étions engagés à nous battre et où nous avons voulu saisir l'opportunité qui se présentait, c'est celui du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qu'on appelle le PPBE. Bon, c'est-à-dire que, est lié au à la traversée de notre commune par l'autoroute. Nous sommes une commune largement traversée par l'autoroute. En 2018 dans le mandat précédent, le PPBE a avait été revu et dans une procédure complexe où les seuils d'enregistrement du bruit avaient été modifiés, si bien que des habitations qui étaient considérées potentiellement comme des points noirs du bruit n'avaient finalement pas été considérées comme des points noirs du bruit. A l'époque, je n'étais pas Maire, cela nous avait mis dans une grande colère et nous avons demandé, mais les choses sont difficiles entre deux PPBE, que les choses soient revues. Donc dans la préparation de ce nouveau PPBE, j'ai souhaité rencontrer évidemment les responsables de la société Vinci autoroute Escota, les responsables de l'Etat, des services de l'Etat, de nos services métropolitains pour que nous puissions rendre un avis de la commune extrêmement clair sur le fait que, même si les seuils n'ont pas retenu, parmi des habitations que nous avons identifié, des points noirs du bruit, toujours est-il que ces habitants-là, les nuisances du bruit de l'autoroute ils les ont. Et donc, nous avons rendu un avis que j'ai fait distribuer aux conseillers municipaux et que nous publierons, qui est l'avis de la commune qui demande au services de l'État de prendre en compte évidemment ces nuisances autoroutières. A nos services métropolitains, services de l'État, société autoroutière de procéder à des enregistrements des nuisances auditives qui soient des enregistrements fiables. Et par ailleurs sans tarder, de mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour diminuer le bruit, ce qui a en partie été fait puisque dans ce mandat, la société autoroutière a procédé au remplacement de l'enrobé sur l'autoroute dans un sens, ce qui a diminué de 4 décibels ce qui est théoriquement très significatif même si c'est probablement insuffisant pour ceux qui prennent de plein fouet ces nuisances autoroutières et nous avons obtenu aussi que l'autre sens soit

entièrement refait, c'est-à-dire que l'entièreté de l'enrobé de l'autoroute dans l'autre sens sera réalisé prochainement ce qui va diminuer là aussi de façon très significative de 4 décibels les nuisances autoroutières. Il reste la problématique de ces fameux joints de dilatation, ces joints qui amènent ce bruit, ce « clac-clac » que connaissent bien les Trinitaires qui habitent pas très loin de l'autoroute et ils sont nombreux, où là aussi, nous faisons en sorte que la société autoroutière remplace autant que nécessaire ces joints de dilatation. Reste le sujet qui apparaît intuitivement comme souhaitable que j'ai moi-même souvent appelé de mes vœux, c'est la réflexion autour de panneaux anti-bruit. Nous butons sur cela autour d'une réglementation parce que les viaducs, et une bonne partie des nuisances autoroutières à La Trinité sont causés par les viaducs, rendent difficile compte-tenu de leur facture, compte-tenu de leur ancienneté, l'implantation secondaire de mur anti-bruit. Mais évidemment nous ne lâchons pas l'affaire et évidemment cela pourrait être regardé de près avec le législateur et peut-être pourrions-nous interroger les parlementaires sur les nécessités qui pourraient s'offrir pour une adaptation de la réglementation pour autant que ce soit possible. Par ailleurs, il reste une piste qui est celle de la limitation de vitesse et là aussi cela n'est pas un sujet simple, mais c'est un sujet sur lequel nous devons être attentifs. En tous les cas, cela n'était évidemment pas une obligation, mais j'ai voulu que nous le fassions que nous rendions un avis clair, volontariste et transparent sur ce PPBE, c'est celui qui fait l'objet de ce porter à connaissance et évidemment, c'est une bataille, pas simple, c'est souvent une bataille du pot de terre contre le pot de fer, mais nous en avons connu d'autres que nous continuerons à mener avec détermination en essayant d'aller chercher partout les bonnes volontés et les soutiens. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

C'est une bonne démarche sur laquelle nous vous accompagnons. Enfin qu'après 4 ans pour faire un courrier à Escota, vous auriez peut-être pu le faire avant.

Monsieur le Maire :

Non, madame Escalier. Non, mais après je vous redonne la parole.

Madame Escalier :

Ah non, mais attendez !

Monsieur le Maire :

Mais ne dites pas d'inexactitudes.

Madame Escalier :

Chaque fois vous me coupez, ça suffit maintenant.

Monsieur le Maire :

Non mais, il vaut mieux vous corriger. Je vais vous laissez la parole.

Madame Escalier :

Il faut savoir écouter aussi.

Monsieur le Maire :

Je vous explique. Ecoutez-moi !

Madame Escalier :

Mais écoutez jusqu'au bout et puis vous corrigerez derrière.

Monsieur le Maire :

Ecoutez-moi pour ne pas dire de bêtises ensuite.

Madame Escalier :

Vous corrigerez derrière. Cela s'appelle le respect, vous voyez on s'écoute voilà.

Monsieur le Maire :

Je vous interromps parce que vous dites des choses fausses.

Madame Escalier :

Ah.

Monsieur le Maire :

Donc, ensuite vous continuez à la lumière de ce que je vous aurais informée.

Madame Escalier :

Je vous dis que je suis d'accord avec vous et que c'est très bien ce courrier. Mais 4 ans.

Monsieur le Maire :

On ne pouvait pas le faire en 4 ans puisqu'il fallait le PPBE...

Madame Escalier :

Ah, et oui.

Monsieur le Maire :

... et par contre le PPBE, le dernier c'était en 2018 quand vous étiez Adjointe et que vous n'avez rien fait donc nous, nous avons saisi l'opportunité qui nous était donnée, non pas depuis 4 ans parce que c'est maintenant, que vous, vous n'avez pas saisi en 2018. Donc, maintenant vous continuez, mais au moins vous êtes éclairée. Allez-y.

Madame Escalier :

Voilà donc, un courrier. Vous n'étiez pas obligé d'attendre le PPBE et en 2018 votre 3^e adjointe Emmanuelle Fernandez-BARAVEX était en charge de ce dossier. Donc, je vous disais que j'étais d'accord avec vous...

Monsieur le Maire :

Non, elle avait été congédiée.

Madame Escalier :

... que c'était très bien. Par contre, vous faites cavalier seul sur des domaines qui font pourtant consensus et on aurait pu peut-être réfléchir à d'autres problématiques de bruit. Effectivement, l'autoroute était source de nuisances sonores, mais la pénétrante aussi, le centre-ville, il y a beaucoup de rodéo urbain aussi, vous le savez, que ce soit sur le parking de l'Intermarché (Auchan), que soit sur le quartier Sainte-Anne. Donc, peut-être prendre en compte aussi les autres secteurs où il y a ces nuisances sonores.

Monsieur le Maire :

Oui ce sont évidemment des sujets que nous prenons à bras le corps. Vous savez toutes les études par exemple, montrent sur le bruit dans le centre-ville qu'à chaque fois qu'on diminue le nombre de voies circulantes, qu'on diminue la vitesse en centre-ville ou qu'on rétrécit les voies, eh bien le bruit diminue, l'accidentologie diminue et les dangers diminuent, donc c'est effectivement ce que nous avons fait avec le projet de requalification des axes de la ville dont les Trinitaires commencent progressivement à voir les bénéfices même si évidemment, il a changé de nombreuses habitudes. Mais effectivement quand nous passons en zone 30 en centre-ville, que nous mettons une piste cyclable, un cheminement piétonnier, de la végétation plutôt que des files de bagnoles qui cherchent à se comporter comme sur une route en fonçant, en déboitant, en se doublant, eh bien, effectivement vous avez raison de le dire nous diminuons aussi les nuisances. Donc, je vous remercie de rendre hommage à cette action que nous menons par ailleurs. Quant au rodéo, comme vous dites, effectivement nous avons une action que nous essayons, partenariale avec la gendarmerie nationale et nous l'avons avec le lieutenant Pradel, je pense que nous l'aurons avec son successeur, de lutte contre les incivilités que ce soit de jour avec la police municipale dont nous avons élargi

la présence parce que nous avons voulu et je salue les agents de notre police municipale qui sont ici, nous avons voulu élargir la présence de la police municipale au samedi ce qui est particulièrement utile le weekend, mais évidemment pour le soir et la nuit, c'est la gendarmerie nationale qui prend le relais dans le cadre de la convention de coordination police municipale, gendarmerie et je profite de cette séance puisque de nombreux trinitaires nous écoutent, pour redire ce que je dis notamment dans les réunions de quartier à chaque fois, je salue d'ailleurs quelques-uns des citoyens qui sont présents aux réunions de quartier, de systématiquement et notamment en cette belle saison où évidemment on a envie d'être dehors et donc, parfois il peut y avoir aussi des incivilités qui se produisent la nuit à l'extérieur, de systématiquement appeler le 17 quand ils constatent des incivilités la nuit, parce qu'il y aura des fois où les gendarmes seront occupés sur un crime à tel ou tel endroit, mais la plupart du temps ils viendront sans délai et feront cesser les choses et s'ils ne le font pas, le lendemain matin vous appellerez notre municipale en disant : « Voilà, il s'est passé ça, on n'a pas eu de retour ». Ce sera rare, mais cela nous permettra là aussi, d'aiguillonner et de travailler en bonne intelligence avec les forces de gendarmerie comme nous le faisons au quotidien. Donc, tout cela ce sont des sujets du quotidien sur lesquels nous progressons en permanence, mais où nous avons besoin aussi de la mobilisation des citoyens. Je salue les citoyens qui font partie de la participation citoyenne, ce dispositif que nationalement on a renommé puisque qui s'appelait auparavant « voisins vigilants », au plan national le nom a changé, mais pour nous ce sont pour la plupart les mêmes interlocuteurs qui sont des référents particuliers dans les quartiers qui nous permettent aussi de veiller plus particulièrement à ce que nous puissions identifier des incivilités. Y a-t-il d'autres observations sur cette délibération n°2, ça n'est pas une délibération c'est un porté à connaissance donc, il n'y a pas de vote.

030303030303

Délibération n°3 – Signature d'un protocole transactionnel entre l'Association Diocésaine de Nice (ADN) et la Commune dans le cadre du projet de requalification du sanctuaire de Laghet

Monsieur le Maire :

Le point n°3 et là aussi une délibération alors particulièrement importante puisqu'il s'agit de la signature d'un protocole transactionnel entre la Commune et l'Association Diocésaine de Nice relative au sanctuaire de Laghet. Alors, là aussi j'ose qualifier cette délibération d' historique à l'échelle de La Trinité parce que nous faisons d'une pierre deux coup, si j'ose dire. Il y a d'une part la volonté de l'évêque de Nice de mener à bien un projet magnifique de requalification du sanctuaire, de modification de son accueil, de requalification de la place qui appartient au sanctuaire et donc de valorisation de ce lieu à la fois spirituel bien entendu et patrimonial qu'est le sanctuaire de Laghet. Ce sanctuaire baroque du 17^{ème} siècle où viennent non-seulement se recueillir des pèlerins, mais visiter des touristes du monde entier. Bon, il se trouve que c'est un lieu privé et qu'il y a une volonté du diocèse de le rénover. Et puis par ailleurs, puisque le diocèse avait besoin pour mener à bien cette opération de rénovation de se rendre propriétaire d'une toute petite partie de l'entrée du sanctuaire là où se trouvaient des box de vente de souvenirs, dont l'activité devait se terminer puisque la personne qui tenait ce commerce et avant elle, sa mère, avait décidé de prendre sa retraite et n'avait pas de succession et donc, voulait s'en aller et ces petits box étaient la propriété de la Commune. Donc, le diocèse nous a sollicité pour savoir si on était d'accord pour vendre ces box et moi j'ai souhaité au nom des Trinitaires que nous rentrions dans une réflexion plus globale avec le sanctuaire et que nous cherchions à amener aussi pour la Commune, un bénéfice supplémentaire puisque c'était une forme d'anomalie. La Commune ne possédait aucun lieu à Laghet puisque la mairie annexe de Laghet, cette toute petite mairie annexe qui a son charme, mais qui est toute petite et dans son jus, comme on dit, n'était pas la propriété de la commune. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où les mairies annexes ne sont pas les propriétés de la Commune. C'était un lieu mis à disposition par un bail précaire du sanctuaire à la Commune. Donc, j'ai dit à Monseigneur l'Évêque que ce serait intéressant que la Commune puisse récupérer la pleine propriété d'un local communal qui serait à la fois, la mairie annexe où nous procédons au mariage, où nous procédons au vote, mais où nous pourrions aussi établir des permanences de services publics, par exemple ces cartes d'identité que nous avons rétablis ici à la commune de La Trinité et que nous pourrions tout à fait aussi réaliser ponctuellement autant que de besoin à Laghet et puis toutes les permanences de services publics que nous développons autant que nécessaire. Donc nous sommes rentrés dans une négociation et il a été décidé, c'est le protocole

transactionnel qui vous est soumis que le sanctuaire à l'issue de travaux qu'il réalisera, nous livre un local d'environ 50 m² qui sera pleine propriété de la Commune, où nous pourrions inscrire : liberté, égalité, fraternité, mairie annexe, Ville de La Trinité, y mettre un drapeau tricolore et que ce soit la maison commune des Trinitaires à Laghet et puis que par ailleurs, nous cédions au sanctuaire cette petite portion où il y a les box qui, effectivement seront enlevés parce qu'ils ont été rajoutés dans les années 60-70. Ils sont pas très esthétiques et donc, il y a quelque chose de gagnant-gagnant. L'évaluation du bien qui nous sera livré s'élève à environ 144 000 €. La commune n'aura qu'à verser 50 000 € pour obtenir cette mise à disposition d'un bien en pleine propriété et puis elle accepte de céder les box et le tout petit morceau de voie qui est devant les box. J'ai souhaité évidemment partager ce projet avec les habitants de Laghet. Nous avons organisé une réunion sur la place du sanctuaire, nous avons pu échanger avec les habitants, répondre à toutes les interrogations, intégrer aussi toutes les propositions et les remarques qui étaient faites. Je crois que globalement, il s'agit d'une bonne opération pour la Commune, une très bonne opération pour la Commune. Il s'agit d'une belle opération pour le diocèse de Nice qui va valoriser son petit lourd de niçois comme le dit lui-même l'évêque et je crois que nous aurons là une très belle opération gagnant-gagnant, comme on dit. Y a-t-il des observations ?
Madame Escalier.

Madame Escalier :

Sur la forme, je m'étonne que ne se soit pas monsieur Poulet qui présente ces délibérations, les trois, puisque cela relève de sa compétence et de ses attributions. Bon, ce n'est pas grave. Juste une question. Il va y avoir donc 288 000 € de travaux qui vont être entrepris. Tout à l'heure vous avez dit qu'effectivement vous vous étiez rapproché des Laghetans qui réclament une salle communale depuis de nombreuses années, à juste titre. Est-ce qu'il est prévu une mutualisation pour qu'ils puissent bénéficier de cet espace, les jours ou les weekends où la salle ne sera pas utilisée ?

Monsieur le Maire :

Evidemment. Je vous dirais même que l'idée a presque germé de la tête des membres des « M'en bati sieu Laghetan », l'association de quartier qui organise, qui a fait revivre le festin de Laghet et qui, un jour alors que nous étions ensemble dans le quartier, on me dit : « Monsieur le Maire, à cet endroit-là est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose, etc. ». J'ai dit plutôt que de récupérer une cave ou une grange en l'état, essayons de trouver quelque chose de plus qualitatif. Et donc, cette salle évidemment comme je l'ai dit, ce sera la salle des Trinitaires donc, en dehors des opérations de vote, en dehors des mariages, en dehors des permanences de services public que j'évoquais tout à l'heure, elle pourra tout à fait par convention, comme nous le faisons avec les autres salles municipales, être mise à disposition d'associations laghetanes pour évidemment des activités qui devront aussi, mais c'est ce à quoi nous avons évidemment travaillé avec l'association, respecter la nature du lieu et sa dimension spirituelle parce qu'évidemment on n'est pas non plus dans un endroit où on puisse faire la java. Mais par contre, on peut bien sûr organiser toutes sortes d'activités de quartiers en bonne intelligence et c'est ce que déjà nous faisons puisque les « M'en bati sieu Laghetan » sont eux-mêmes en très bonne relation avec monsieur le Recteur et puis les autorités du sanctuaire. Bien s'il n'y a pas d'observations, je soumetts donc au vote. Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Eh bien ce beau projet est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°4 – Désaffectation de la parcelle AR n°13 pour 23 m² et d'une partie du domaine public limitrophe (pour 108 m²)

Monsieur le Maire :

Le point n°4 concerne en fait le point n°3 puisqu'il s'agit de désaffecter la parcelle AR n°13 de 23 m² et d'une partie du domaine public limitrophe pour évidemment permettre le projet que j'évoquais. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°5 – Bilan des opérations foncières pour l'année 2023

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne le bilan des opérations foncières de la Ville pour l'année 2023. Je vous confirme madame Escalier qu'il ne s'agit pas d'une délégation de mon éminent Adjoint assis à ma droite, Stéphane Poulet qui est chargé de l'aménagement économique et de la prospective et avec lequel nous travaillons à tous les grands sujets stratégiques de la Ville. Le point n°5 lui, concerne donc ces opérations foncières. Nous en avons d'ailleurs évoqué certaines puisque ces opérations foncières pour la plupart sont des préemptions qui sont faites à ma demande puisque j'ai souhaité effectivement conserver en direct cette délégation ultra stratégique du foncier et à chaque fois que sont mis en vente des biens où la commune considère qu'elle aurait un intérêt stratégique à le détenir eh bien, nous cherchons à en faire préemption et nous utilisons pour cela la plupart du temps effectivement, l'Etablissement Public Foncier Régional qui est le bon outil puisque c'est lui qui fait l'acquisition, la commune n'a pas à déboursier d'argent, mais par contre par convention, madame Escalier, vous aviez l'air tout à l'heure de l'ignorer et donc, je vous l'apprends, par convention nous avons la charge de l'entretien de ces biens que l'Etablissement Public Foncier préempte pour nous. Donc, vous avez la liste des propriétés qui ont été préemptées cette année et notamment l'une que j'évoquais tout à l'heure à proximité du gymnase, à proximité de l'axe principal de circulation du boulevard Général de Gaulle que nous avons préempté, la villa « Bruner » pour ne pas la citer, qui est donc dans notre escarcelle et qui pourra servir au projet de réaménagement que nous pourrons avoir à cet endroit-là qui seront évidemment, comme nous le faisons partout, des projets d'un urbanisme maîtrisé et harmonieux. Mais, alors cela n'est pas dans la délibération parce que cela s'est fait en 2024 et pas en 2023, mais par exemple dans ces opérations foncières, il y a la magnifique opération où nous n'avons même pas eu besoin de l'Etablissement Public Foncier Régional de préemption de la villa « Mars ». Cette villa que nos prédécesseurs, madame Escalier, dont vous étiez, souhaitiez mettre à disposition d'un projet immobilier démesuré, inadapté que nous avons déjà réussi à faire diminuer, mais lorsque le promoteur a décidé de vendre à un autre promoteur, nous avons eu l'opportunité de préempter et là c'est la commune qui l'a fait parce que c'est totalement neutre pour les finances communales. Nous avons fait un petit emprunt. Cet emprunt nous sera entièrement payé par les loyers qui nous seront versés par la collectivité publique parce que nous avons un projet commun avec la Métropole Nice Côte d'Azur en lien avec la biodiversité et l'éducation sur ce magnifique site qui est immédiatement en continuité de notre école Denis-Delahaye. Donc, c'est une magnifique opération. Nous avons renvoyé dans les cordes, demandé de passer son chemin à un promoteur immobilier, nous avons préservé une villa historique de La Trinité qui restera en l'état, qui sera rénovée pour un projet d'intérêt commun en lien avec l'éducation, voilà. Y a-t-il des observations sur ces opérations foncières de l'année 2023 ? Oui, monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci beaucoup, juste une question technique pour mon information personnelle. A quel moment ces biens tomberont dans le giron de la Commune parce que là c'est acquis par l'EPF PACA donc, nous, on a la charge.

Monsieur le Maire :

C'est une bonne question.

Monsieur Razafindralambo :

Et à quel moment cela va retomber dans le giron de la Commune ? Merci.

Monsieur le Maire :

Alors en fait, l'Etablissement Public Foncier Régional, il fait l'acquisition de ces biens sur la base d'enjeux stratégiques que nous identifions ensemble, par exemple, nous avons fait l'acquisition ici, un peu plus haut sur le boulevard Général de Gaulle en face de la Fougasse de propriétés que leurs propriétaires voulaient vendre et qui sont à proximité immédiate du futur arrêt de tramway donc, au moment où on a vu que la vente allait se faire plutôt que de laisser une carrosserie passer la main à une autre carrosserie ou que sais-je, on s'est dit, non là il faut que la puissance publique soit prioritaire, propriétaire, pour que nous puissions aménager. Et donc, la Commune sauf aléa n'a pas à être propriétaire. La Commune assume la gestion donc, elle paye des frais de gestion, d'entretien, etc., mais elle ne devient jamais propriétaire sauf si aucune opération n'intervient dans un délai qui n'est même pas vraiment fixé puisque le délai, il est plutôt lié au projet. Vous voyez, par exemple sur le site de la gare depuis de nombreuses années, ça c'était antérieur à notre mandature, l'Etablissement Public Foncier Régional a acquis petit à petit des propriétés et le jour où le projet peut sortir, il sort. Si le projet ne se fait pas, la Commune théoriquement est censée effectivement rembourser l'Etablissement Publics Foncier Régional ce qu'à priori elle n'a jamais eu à faire et ce qu'elle ne fera pas parce qu'il y a dans ce type de convention une vision partagée de la Commune, de la Métropole, de l'Etat, de l'Etablissement Public Foncier Régional sur une vision globale d'aménagement du territoire stratégique où nous avons la totale maîtrise, tout se fait sous mon autorité au nom des Trinitaires, bien entendu, puisque c'est nous qui décidons et qui demandons à l'Etablissement Public Foncier Régional de préempter, c'est moi comme Maire et c'est moi comme Vice-Président de la Métropole en votre nom, au nom des Trinitaires et donc évidemment, nous ne le faisons pas à la légère, nous le faisons uniquement lorsqu'il y a un intérêt où clairement, quand vous regardez les propriétés, l'objectif c'est qu'aucun trinitaire ne puisse se dire : « Mais qu'est-ce qu'ils vont préempter cela, cela n'a aucun intérêt ». Vous voyez par exemple, toutes les semaines j'ai assigné ce qu'on appelle des Déclarations d'Intention d'Aliéner, c'est à dire de savoir si oui ou non, la Commune veut se rendre propriétaire . Donc, vous imaginez bien que quand tel appartement aux Arcades, tel appartement au Vert-Passage, tel appartement aux Chênes-Vert se libèrent, on n'a pas vocation à préempter et donc on laisse ces actes et ces ventes filer. Par contre, quand quelque chose se libère et que c'est immédiatement à proximité d'enjeux stratégiques, je citais tout à l'heure la proximité immédiate du gymnase ou la proximité immédiate de l'arrêt de tramway, eh bien là on se dit, là il faudrait préempter. Donc, on appelle l'Etablissement Public Foncier Régional ou la Métropole, on dit : « Voilà il y a cela qui se libère, est-ce que vous accepteriez de préempter pour nous », dans l'immense majorité des cas, en tout cas depuis que je suis Maire, on ne nous a jamais dit non. On nous a toujours dit : « Oui évidemment, c'est cela qu'il faut faire ». C'est ce que l'on a fait aussi, je l'évoquais tout à l'heure, avec la Métropole lorsque des parcelles se sont libérées sur la zone Anatole France exactement à l'endroit où on voulait implanter le Parc Relais du tramway, on a dit là il faut évidemment saisir cette opportunité. Donc là c'est la Métropole qui a mis le chèque sur la table, si j'ose dire, en disant de façon stratégique, la puissance publique se rend propriétaire à cet endroit parce que pour les décennies à venir c'est impératif qu'elle soit propriétaire, voilà. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts même pas aux voix puisque là aussi, il s'agit simplement je crois d'un bilan. Non, il s'agit de prendre acte où il s'agit de voter ? Non, nous votons alors je soumetts au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 4

030303030303

Délibération n°6 – Modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 concerne la modification du Tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et c'est monsieur l'Adjoint aux finances qui va nous la présenter. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Oui la TLPE a été instaurée je vous le rappelle, par délibération du Conseil municipal 25 juin 2015, elle s'applique aux supports publicitaires fixes et visibles de toutes voies ouvertes à la circulation publique et concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur nature et leur activité. Les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de l'avant dernière année, soit 4,8 % pour 2025. En outre, la commune est libre de fixer les tarifs à des niveaux inférieurs au tarif maximum puis de les ajuster dans la limite de 5 € par rapport à l'année précédente, c'est le choix que nous avons fait. Les enseignes d'une superficie inférieure à 7 m² sont, elles, exonérées de la taxe et par ailleurs, afin de soutenir les petits commerçants, la commune a décidé une réfaction de 50 % pour les enseignes comprises entre 7 et 20 m². Je vous propose donc de fixer les tarifs de la TLPE en conformité avec la réglementation pour l'année à venir.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup monsieur l'Adjoint de cette présentation. Vous l'avez dit, évidemment tous les commerces de proximité sont exonérés de cette taxe parce qu'ils ont des enseignes de taille où nous avons décidé de l'exonération. Là aussi, je souhaite me féliciter finalement de la vivacité du renouvellement du commerce en centre-ville, là où complaisamment il y a quelques mois lorsqu'un boulanger a baissé le rideau pour des raisons personnelles, là où un commerçant de bio a baissé le rideau, je me souviens des photos, des vidéos que complaisamment des élus d'opposition voulaient faire circuler pour dire la « sinistreuse » dans laquelle était notre centre-ville. Eh bien à l'inverse, moi je constate que nous avons un restaurant qui marche très bien sur la place de la République, que nous avons un boulanger qui va être remplacé par un autre boulanger, que nous avons un commerce, une magnifique entreprise de décoration d'intérieur qui a déjà son activité, qui a déjà ses marchés, etc. et qui a choisi, c'est une famille de trinitaires qui la détient, qui a choisi d'installer son showroom en plein centre de la ville, qui sera je pense inauguré très prochainement. Donc je vois au contraire, une vivacité. Nous avons organisé dans cette salle, une table ronde du commerce à La Trinité en présence de la quasi-totalité des commerçants de la ville, commerçants du centre-ville, commerçants de la galerie marchande d'Auchan en présence du Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, monsieur KOTLER, qui est en charge justement du commerce de proximité et nous avons eu des échanges extrêmement intéressants entre commerçants, sur les difficultés qu'ils rencontrent, sur les opportunités, sur la capacité que nous aurons, je l'espère de plus en plus, à mettre en synergie et en complémentarité les commerçants de la galerie et le commerce de centre-ville. Je n'ai pas cité les autres commerçants qui s'installent, mais il y en a d'autres encore qui vont arriver. Donc, c'est encourageant aussi de voir que ce commerce à La Trinité, eh bien, il a vocation à vivre et je salue et remercie aussi ceux qui sont là depuis bien longtemps, y compris ceux qui ont travaillé avec nous sur le projet de requalification du centre-ville et qui ont aussi pointé auprès de nous, les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, les ajustements que nous avons à faire et une partie a été faite et d'autres seront encore mener à bien. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Vous vous autosatisfaisez. Ce n'est plus une tête que vous avez, c'est une pastèque Monsieur le Maire. Je me permets de vous le dire, mais c'est ce que je pense. Les commerces, leur nombre n'augmente pas, les rideaux se baissent et d'autres réouvrent, mais le nombre de commerçants n'augmentent pas. Donc effectivement, le foncier et les locaux sont tellement rares que, dès qu'un se libère d'autres commerçants viennent s'installer c'est bien heureux, mais ce n'est pas grâce à vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas dit que c'était grâce à moi.

Madame Escalier :

Si, si.

Monsieur le Maire :

J'ai dit que c'était grâce aux commerçants, mais qui...

Madame Escalier :

Encore une fois, vous me coupez.

Monsieur le Maire :

... contrairement à vous,

Madame Escalier :

Encore une fois, vous me coupez. Encore une fois, vous me coupez la parole.

Monsieur le Maire :

... contrairement à vous...

Madame Escalier :

Je sais que vous êtes gêné.

Monsieur le Maire :

... ces entrepreneurs ne sont pas des défaitistes...

Madame Escalier :

Je sais que vous êtes gêné. Je sais que vous êtes gêné, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

... des cyniques qui attendent que les choses déclinent...

Madame Escalier :

Les commerçants subissent votre...

Monsieur le Maire :

... mais qui sont des gens qui font confiance en l'avenir, continuez...

Madame Escalier :

Vous me coupez encore une fois. Vous êtes gêné...

Monsieur le Maire :

Non, pas du tout, continuez.

Madame Escalier :

... quand on vous met face à vos choix et vos responsabilités. Les commerçants souffrent, souffrent de votre piste cyclable. Vous avez supprimé les places de stationnement devant leur commerce et ils ont une diminution drastique de leur chiffre d'affaire. Alors, oui vous les avez reçu, oui certains ont essayé de vous donner les informations, mais vous êtes imperméable, vous n'écoutez pas, donc les commerçants, oui vous avez fait des aménagements qui sont plus que discutables, monsieur le Maire et qui sont à la limite de la réglementation. Mais ne dites pas que, grâce à vous, à votre politique de commerce, le commerce de La Trinité va bien, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier, évidemment, vous êtes sans doute dans votre rôle même s'il n'est pas très constructif, mais je constate que vous laissez traîner l'oreille aux quelques situations. Tout à l'heure vous utilisiez avec la plus grande bassesse la situation personnelle d'un agent et là d'une certaine manière, vous faites l'écho de la situation d'un commerçant avec lequel effectivement nous travaillons et je parlais tout à l'heure des ajustements ; Si on prend par exemple le secteur des alentours du rond-point des Amis de la Liberté dans la première partie du boulevard Général de Gaulle, là où on peut trouver un fleuriste et puis pas très loin une pharmacie, un cabinet de professionnels de santé et puis une coiffeuse et puis une entreprise avec une activité

très particulière de motoculture, qui est d'ailleurs un partenaire de la ville puisque nous avons, monsieur le Directeur général des services, acheté pour nos espaces verts des machines chez ce commerçant parce que nous essayons de faire travailler aussi les commerçants trinitaires. Dans ce secteur-là, il y avait à l'époque où vous étiez en responsabilité, madame Escalier, il y avait un petit parking qu'on appelle le Mercure dans un état innommable, figé par des voitures ventouses de l'Ariane, de la vallée, que sais-je. En tout cas, pas une seule place disponible pour les clients des commerces. Nous, nous l'avons marqué différemment en arrêt minute. Nous avons il y a encore quelques jours terminé, grâce à Monsieur Bosio qui regarde tout cela avec un œil fin et la règle à calculer et le millimètre dans la poche, nous avons retravaillé les angles et donc, nous avons libéré un parking entier pour les clients de ces commerces. C'est qu'aujourd'hui si vous voulez aller acheter des fleurs ou si vous voulez aller regarder les machines pour autant que vous soyez en véhicule léger ou moyennement léger à cet endroit-là, eh bien vous vous garez là, vous avez une demi-heure de place gratuite, il y a toujours des places et puis par ailleurs, nous avons progressivement, ce n'est pas encore totalement terminé, passé en zone bleue et là aussi dégagé tous les véhicules ventouses qui nécessitaient de l'être. Un peu plus bas là où se trouve une carrosserie à l'angle de l'avenue Saint-Anne, là où à l'époque où vous étiez en responsabilité, madame Escalier, vous subissiez passivement une carrosserie qui nous imposait une quinzaine de bagnoles de son activité venues de Nice et d'ailleurs, qui enlevait les places aux Trinitaires. Nous, nous avons évidemment en passant en zone bleue, libéré ces places, nous les avons rendu aux Trinitaires, nous avons incité le carrossier à se rendre locataire d'un terrain qui était une décharge, pour qu'il puisse loger, sur un terrain privé qu'il loue, ces voitures et donc, libérer ces places aux Trinitaires. Donc, nous avons effectivement libéré un grand nombre de places. Il se trouve que pour un chantier de cette envergure, nous avons obtenu de la métropole effectivement de l'argent là où aussi vous laissiez passer les trains et vous ne défendiez jamais La Trinité comme il se devait pour obtenir des subventions, nous, nous avons obtenu un grand nombre de subventions en tout domaine. Nous avons obtenu ce projet de requalification et ce projet, il a duré quasiment un an, là il se termine et donc, au fur et à mesure que les choses se terminent, s'ajustent, se bichonnent, les Trinitaires voient quel était le cap que nous recherchions, c'est-à-dire une requalification, une sécurisation, un embellissement et effectivement une libération des places pour les Trinitaires, là où dans le passé, elles étaient prises par des véhicules ventouses. Voilà, y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Contre ou vous vous abstenez madame Escalier ? Abstention. Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 2

03030303030303

Délibération n°7 – Adoption du règlement et de la tarification des accueils périscolaires et/ou extrascolaires – mise à jour

Monsieur le Maire :

Les délibérations n°7, 8 et 9 seront présentées, non, on va faire dans l'ordre. La délibération n°7 est présentée par madame la Première Adjointe en charge de l'éducation, l'occasion pour moi de vous féliciter madame la Première Adjointe pour votre travail, non seulement pour nos écoles, mais pour l'ensemble du secteur de la chaîne éducative et j'ai eu le plaisir d'être à vos côtés lors d'une magnifique journée qu'on a appelé « le périsco fait son show » où nos services que vous remercieriez pour nous, ont présenté aux familles l'ensemble des activités périscolaires dans le jardin Tagnati. C'était une magnifique journée et c'est de cela que nous parlons aujourd'hui. Vous avez la parole.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc effectivement, cette délibération est l'occasion de dresser un petit bilan de tout ce que nous avons fait et tout ce que nous continuerons à faire évidemment et améliorer pour les enfants trinitaires qui fréquentent les services de l'extrascolaire ou du périscolaire. Depuis 2022, la commune a repris la compétence en propre, la compétence enfance qui comprend les activités périscolaires

extrascolaire jusque-là déléguées au Sivom val de banquière. Depuis, nous n'avons eu de cesse que d'essayer d'améliorer ces services pour les enfants et évidemment pour le confort des parents. Qualitativement et quantitativement, alors je vais vous donner quelques exemples de tout ce que l'on a pu un petit peu faire depuis cette reprise de compétences et même un petit peu avant d'ailleurs. Nous avons tout d'abord par exemple, étendu les horaires d'accueil du périscolaire et de l'extrascolaire qui étaient passées de 18h00 à 18h30 pour permettre plus de flexibilité aux parents. Nous avons pu créer un accueil pendant les vacances de Noël qui n'existait pas jusqu'alors. Nous avons également étendu l'accueil au mois d'août le plus tard possible, en fonction évidemment des dates de rentrée scolaire. Qualitativement aussi, nous avons essayé de remettre du sens dans nos actions et dans les activités que nous proposons aux enfants, donc avec la mise en place d'un PEDT qui est toujours plus enrichi par des activités et des intervenants extérieurs, des intervenants en sport, en science, en théâtre, en couture, que ce soit des associatifs ou des professionnels, des équipes d'animations qui sont maintenant stabilisées avec des animateurs projets qui proposent des activités ciblées en tout domaine dans les écoles : environnement, langues, danse, théâtre. Je remercie d'ailleurs toutes ces équipes qui ont pu montrer effectivement, monsieur le Maire, lors de cette belle journée, toutes les activités qui étaient offertes aux enfants lors des temps périscolaires. Petit bonus évidemment, mais par exemple le goûter qui était jusque-là offert aux enfants de maternelle a été étendu également aux élémentaires qui fréquentent le périscolaire. Les heures de fréquentation en disent long. Donc, je vais vous donner quelques chiffres pour le périscolaire en 2022 c'est 275 000 heures de fréquentation. Elles sont passées à 407 000 heures de fréquentation en 2023 et un prévisionnel pour 2024 à 413 000 heures. L'extrascolaire lui aussi n'est pas en reste avec là aussi des sorties plus nombreuses pour toutes les tranches d'âge tous les jours lors des centres aérés grâce à l'acquisition en propre d'un bus supplémentaire et d'un minibus. Les enfants peuvent également profiter depuis maintenant 2 ans d'un bassin d'apprentissage de natation sur le site communal. Il y a quelques jours comme nous disions, toutes les activités que nous présentons aux enfants et qui adhèrent largement puisqu'ils sont de plus en plus nombreux et nous avons même des demandes de dérogation de l'extérieur qui souhaitent participer à ces activités, la fréquentation de extrascolaire également est en hausse donc en 2022, nous avons eu 59 000 heures de présence, 2023, 64 000 heures et un prévisionnel 2024 à 74 000 heures de présence effective. Nous vous proposons donc aujourd'hui, une mise à jour des tarifs, mais également une modification du règlement intérieur des accueils extrascolaires avec un petit peu plus de souplesse pour les familles en leur permettant d'inscrire leurs enfants non plus sur une période, c'est-à-dire de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint, mais par mois. Voilà, donc c'est une possibilité qui sera offerte dès la rentrée de septembre pour permettre là aussi des adaptations supplémentaires pour les familles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Je vous remercie. Je me pose la question si on doit voter pour le bilan, qui est apparemment très bien ou pour le reste. Nous concernant, c'est assez difficile comme question parce que vous mettez en même temps la réglementation enfin le règlement intérieur et d'un autre côté la tarification. Donc, nous, nous serons enclin à adopter le règlement, mais nous sommes contre les tarifications, les augmentations de tous les tarifs. Donc, nous voterons de contre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je comprends votre position monsieur Razafindralambo, mais sur la question du tarif, il s'agit d'une augmentation qui est très mesurée dans un contexte qui est celui que vous connaissez, c'est-à-dire où les collectivités sont soumises à des augmentations considérables tous azimuts, à commencer dans ce domaine par l'augmentation de rémunération des agents à laquelle nous sommes contraints et que nous devons appliquer et donc, évidemment il s'agit d'une augmentation raisonnable, quasi automatique et qui ne vient pas pénaliser excessivement les familles, en tout cas nous y veillons, madame la Première Adjointe avec nos services, à travailler effectivement à des tarifications qui sont progressives, qui sont liées au quotient familial donc, qui sont évidemment indexées sur les possibilités de chaque famille et évidemment, il s'agit voilà d'une trajectoire qui est particulièrement raisonnable et d'ailleurs nous constatons comme vous l'avez dit, toujours

une plus grande fréquentation de nos activités périscolaires et extrascolaires. Effectivement la récupération de compétences nous a permis de faire bénéficier aussi de davantage de familles et de jeunes d'un certain nombre de choses à commencer par les séjours. Auparavant, nous devions compter les places et aujourd'hui eh bien, nous avons je crois, trois fois plus de jeunes trinitaires qui peuvent partir en séjour et s'aérer l'esprit et découvrir d'autres horizons. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

C'est un coût supplémentaire pour les ménages trinitaires qui sont déjà beaucoup taxés par l'impôt que vous leur imposez. Alors vous vous baladez sur les plateaux télé en défenseur du pouvoir d'achat des Trinitaires et là, vous augmentez l'ensemble des prestations. Vous savez trouver l'argent pour construire une salle des fêtes à près de 8 millions bientôt, essayez de trouver des moyens de ne pas augmenter les tarifs pour les familles trinitaires. J'ai fait un petit comparatif bien entendu avec les tarifs qui sont proposés par le Sivom, vous êtes entre 1 € et 5 € par jour selon la prestation plus chère que ce qui était proposé. Donc, si on fait un petit calcul, cela peut coûter entre 400 € et jusqu'à 1 000 € supplémentaires pour une famille depuis votre reprise de compétences.

Monsieur le Maire :

C'est complètement faux.

Madame Escalier :

Alors, je peux terminer ?

Monsieur le Maire :

Alors donc, madame Escalier. Je vous rappelle.

Madame Escalier :

Je vais terminer peut-être pour une fois.

Monsieur le Maire :

Terminez.

Madame Escalier :

Voilà. Donc, les personnes qui sont intéressées peuvent aller sur les sites respectifs des communes et ils verront que les prestations...

Monsieur le Maire :

Respectez votre devoir de réserve madame Escalier.

Madame Escalier :

Oui, oui bien sûr et je le respecte et je n'ai aucune difficulté avec cela.

Monsieur le Maire :

Continuez.

Madame Escalier :

Et donc voilà, donc nous voterons contre l'ensemble des trois délibérations sur l'augmentation des tarifications.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier, je ne veux pas excessivement vous mettre mal à l'aise, mais pour que chacun comprenne pourquoi je vous appelle à votre devoir de réserve, c'est que vous êtes vous-même une salariée du Sivom donc, je vous invite à la plus grande prudence.

Madame Escalier :

Je sais où je travaille monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas pour moi.

Monsieur le Maire :

Mais je vous invite à la plus grande prudence puisque tout à l'heure vous vous êtes autorisée de façon incessante à évoquer les situations personnelles d'agents. Je vous invite à respecter le devoir de réserve et à ne pas vous exprimer sur les sujets de votre employeur. Par ailleurs, le Sivom Val de Banquière, dont la commune était membre et dont, elle a souhaité récupérer les compétences, elle en était le principal financeur, aujourd'hui que nous avons récupéré la capacité de faire. Nous avons considéré effectivement que la commune pouvait exercer ces compétences elle-même. Les tarifs, si je ne me trompe pas avaient été augmentés par le Sivom pour les mêmes raisons l'an dernier. Nous, nous avons gelé depuis 2021 ces tarifs. Donc, ce que vous avez dit est faux. Par ailleurs, quand vous dites : « ah, vous construisez bien une salle polyvalente, vous pourriez... », bon, cela montre là aussi votre imprécision parce que je m'étonne que vous ne sachiez pas faire la différence entre l'investissement et le fonctionnement. Vous voyez c'est comme dans un ménage, comme les Trinitaires pour leur propre foyer, vous savez ils savent faire la différence entre acheter un appartement pour se loger et puis par ailleurs, payer la facture d'électricité. C'est l'investissement et c'est le fonctionnement. Quand on fait comme nous le faisons qu'on construit une salle culturelle et des festivités, conformément à l'engagement que nous avons pris, pour lequel nous ont élu les Trinitaires, c'était l'un des engagements n°1. Quand nous le faisons pour tenir notre engagement, que nous le faisons avec des subventions considérables, à titre d'exemple, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, je crois que vous y avez quelques amis, a voté et je le remercie une nouvelle fois comme je l'ai fait nombreuses reprises, une subvention d'un million d'euros, l'État des centaines et des centaines de milliers d'euros, la Région ce sera pareil. Donc, nous sommes extrêmement subventionnés pour de l'investissement, pourquoi, parce que tout cela, toutes ces collectivités et l'État considèrent que c'est un magnifique projet utile et qu'en plus il va enrichir les Trinitaires et la commune, son patrimoine, comme quand vous achetez un appartement où vous construisez une maison parce que ce sera « la Stella », une maison pour tous les Trinitaires, un bâtiment qui sera encore là dans des décennies, qui viendra enrichir le patrimoine des Trinitaires. Donc, c'est différent du fonctionnement, vous voyez. Sur le fonctionnement, on est bien obligé de payer des agents, des agents publics comme vous, de payer des denrées, de payer des produits pour faire fonctionner les choses vous voyez, ça cela s'appelle le fonctionnement. Donc, ne mélangez pas les choses et aucun trinitaire vous savez madame escalier, n'est dupe quand vous utilisez ce genre de raccourci. Tous les Trinitaires savent bien que nous, nous avons à faire de l'investissement pour construire et surtout pour entretenir les bâtiments publics. Là aussi, quand vous étiez en responsabilité, on laissait les sols souples des bâtiments publics plein d'amiante, on les laissait filer, on déclarait un dégât des eaux, on empochait les quelques centaines ou milliers d'euros de l'assurance et puis on faisait pas les travaux et on laissait les gens se promener dans des salles amiantées. Bon, nous, on a multiplié par 10 l'investissement dans les écoles pour faire les travaux qu'il y a à faire petit à petit. Il y en a beaucoup, beaucoup donc, on peut pas tout faire d'un coup, mais on a multiplié par 10. Et puis par ailleurs effectivement, on va construire « la Stella » et « la Stella » ce sera un lieu où tout le monde se sentira chez soi parce qu'on pourra venir voir des spectacles de toutes sortes, on pourra mettre à disposition gratuitement aux associations pour leurs événements annuels cette salle, on pourra faire des banquets, on pourra regarder des séances de cinéma, on pourra aller au théâtre, on pourra aller voir des comiques, on pourra écouter des concerts et voilà, ce sera un magnifique bâtiment qui sera la propriété des Trinitaires, le patrimoine des Trinitaires voilà. Et donc, cela n'a rien à voir avec le fonctionnement, voilà madame. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Razafindralambo.

Madame Escalier :

Ce sont quand même les impôts Trinitaires d'un côté comme de l'autre, fonctionnement et investissement. Donc ce sont quand même les Trinitaires qui payent à la fin.

Monsieur le Maire :

Et les subventions, madame.

Madame Escalier :

Ce sont quand même les Trinitaires qui payent à la fin.

Monsieur le Maire :

Et les subventions. Le soutien, le soutien des autres que vous n'avez jamais réussi à obtenir et que nous obtenons.

Madame Escalier :

Non, jamais.

Monsieur le Maire :

Monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Merci beaucoup. Là on s'égare un peu, on est parti du périscolaire pour finir à « la Stella ». Je sais bien que c'est un sujet important. Juste une petite question. Est-ce que vous allez reconduire le chèque activité comme l'année dernière ? Merci.

Monsieur le Maire :

La réponse est oui. Je vous remercie monsieur Razafindralambo pour cette intervention cette question très précise et constructive. La réponse est oui nous maintenons le chèque activité jeunesse. Nous maintenons aussi le chèque énergie senior, vous savez où nous proposons effectivement aux ménages de senior en difficulté ou même pas forcément très en difficulté, mais avec un plafond de ressources de pouvoir bénéficier effectivement d'un coup de pouce de la Ville pour leur facture énergétique. Ce sont deux dispositifs évidemment qui fonctionnent assez bien et qui donnent un coup de pouce au pouvoir d'achat des Trinitaires. Je vous remercie de cette question. Madame la Première, vous vouliez rajouter quelque chose.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Oui excusez-moi je ne peux pas laisser dire qu'on augmente les tarifs de 5 €. Alors, ces augmentations non, ces augmentations ce sont des forfaits qui sont, c'est peut-être les forfaits que vous rajoutez aux régimes spéciaux. Donc là effectivement, il y a des augmentations, voilà. Mais tout ce qui concerne le régime général, il y a des augmentations des tarifs planchés, des tarifs plafonds qui sont entre 1 € et 2 €. Donc, je vais juste vous donner un petit exemple. On a fait toutes les simulations pour essayer justement de voir et de minimiser l'impact. Une famille monoparentale avec deux enfants avec un coefficient CAF de 615, elle va se retrouver si elle laisse ses enfants à la cantine, à la garderie du matin, à la garderie du soir avec une augmentation mensuelle de 12,76 € pour deux enfants. Si on rajoute les mercredis cela sera 16 € de plus. Donc au total, la semaine complète avec toutes les activités périscolaires y compris le mercredi pour deux enfants cela ne fait entre guillemets que 28 € d'augmentation sur le foyer trinitaire, 14 € par enfant.

Monsieur le Maire :

Voilà alors tout cela ce sont des éléments rationnels parce qu'évidemment on dit une augmentation que de temps, mais cela n'est jamais satisfaisant de toutes les façons. Voilà simplement dans une période où tout augmente, nous, nous avons la responsabilité de minimiser les augmentations et puis surtout on ne peut pas vouloir « le beurre et l'argent du beurre ». Si on maintenait des tarifs anormalement bas par rapport aux autres, eh bien au final sur qui cela repose, sur le contribuable et nous, nous ne souhaitons pas augmenter les impôts après le rétablissement que nous avons opéré, la bataille que nous avons menée, la victoire que nous avons obtenu au Conseil Constitutionnel et la baisse d'impôts que nous avons opéré. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets au vote la délibération n°7. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°8 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes - mise à jour

Monsieur le Maire :

La délibération n°8 concerne le Conseiller municipal délégué à la jeunesse, monsieur Bonnafoux et elle concerne donc le règle et la tarification des activités de la Maison des Jeunes qui elle aussi, monsieur Bonnafoux connaît un grand succès puisque si j'ai bien compris le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter et je félicite évidemment vous-même et puis vous félicitez aussi nos agents, la magnifique équipe d'animateurs jeunesse qui montre beaucoup d'engagement et de travail pour le bien public. Vous avez la parole.

Monsieur Bonnafoux :

Merci monsieur le Maire, cela sera fait. Mes chers collègues bonsoir. Depuis le 1^{er} septembre 2023, la commune de La Trinité exerce de nouveau la compétence jeunesse. Dans le cadre de cette reprise de compétence, la commune a adopté un règlement de fonctionnement conforme aux attendus de la Caisse d'Allocations Familiales. Le nouveau règlement de fonctionnement comporte un seul ajustement qui est la suppression des mercredis éducatifs initialement proposés comme mode de garde pour les élèves de 6^{ème} du collège. Le service maintient la récupération des jeunes au collège à midi et organise ce service à l'identique de celui proposé en accueil libre. Pour la tarification, le service jeunesse ayant considérablement augmenté l'offre de service en ouvrant toutes les semaines, la tarification fait l'objet d'un ajustement à cette nouvelle offre passant l'adhésion annuelle de 20 € à 30 €. Les tarifs des activités sont également révisés pour mise en cohérence avec la tarification du service enfance pour les 3-11 ans. Alors je voudrais répondre à une question qui va m'être posée. On augmente de 50 % le prix de l'adhésion, mais on augmente de 100 %, le temps de présence des enfants. Ils ne venaient qu'un mercredi sur deux, maintenant ils viendront tous les mercredis. Je vous propose donc, d'adopter le règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bonnafoux, merci pour ce beau travail. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au voix . Qui est contre ? Contre les jeunes ? Vous êtes contre les jeunes ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

Délibération n°9 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour

Monsieur le Maire :

La délibération n°9 concerne le sport, monsieur l'Adjoint au sport et là aussi, les activités de notre service des sports particulièrement exemplaire puisque le sport repose à La Trinité sur deux piliers solides, d'une part ce service des sports que nous avons récupéré là aussi en exercice direct depuis l'année dernière et puis évidemment, une vie associative très riche quasiment en tout domaine de sport à La Trinité et d'ailleurs, nous aurons l'occasion de célébrer le sport, monsieur l'Adjoint cet été, en célébrant évidemment les Jeux Olympiques, à la fois par cette soirée de lancement où nous serons sur la place de la République dans le cadre du « club 2024 », c'est comme cela qu'on dit parce qu'on fait partie des communes qui accompagnent les Jeux Olympiques sur le territoire national. Donc, on sera sur la place de la République pour regarder ensemble la cérémonie d'ouverture et puis ensuite, il y a deux soirées dans le parking du Palais des Sports où de multiples activités seront organisées sous votre coordination. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Razafindralambo :

Vous allez avoir du mal à faire croire aux gens que je suis contre la jeunesse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Non, mais bien sûr. Non, mais bien sûr, je trouve que c'est dommage de voter contre cette belle délibération c'est pour cela que je vous le disais. Mais j'ai bien compris, bien entendu. Je sais monsieur Razafindralambo puisque je parlais de sport, je sais votre implication et je la salue dans un club notamment qui fait partie du Trinité Sports Omnisport, le tennis de table qui est une activité qui a fait rayonner la ville depuis bien longtemps et je sais votre implication, je sais dans la vie associative combien vous donnez de vous-même et vous voyez au-delà de tous les clivages, je veux profiter ce soir de ce moment pour remercier votre travail et le féliciter. Monsieur Brunetti vous avez la parole.

Monsieur Brunetti :

Merci. Bonsoir à tous. Donc comme vous le savez, la commune de La Trinité exerce de nouveau depuis le 1^{er} septembre 2023, la compétence sport. Aucune modification n'a été apportée au règlement de fonctionnement et à la tarification préexistante à la reprise en septembre 2023. Les seules modifications concernent la tarification pour le public senior et la nécessité de créer pour de nombreuses activités, un tarif extérieur qui n'existait pas, la compétence étant intercommunale. Nous avons effectué une simplification administrative pour l'inscription des seniors. Je vous propose donc, d'adopter le règlement de fonctionnement et la tarification des activités physiques et sportives en ce sens.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Aucun montant ne nous a été fourni dans les délibérations. Il faut savoir que l'on a juste le règlement de fonctionnement, mais on n'a aucun montant.

Monsieur le Maire :

Bien, on vous les fournira. Ces montants sont évidemment publics, ils seront à disposition de la population. Evidemment, on vous les fournit. Pour les sports on a simplement ajusté, vous l'avez dit, la tarification senior parce qu' il y avait un tarif qui n'était pas utilisé, mais voilà il n'y aura pas de modification significative dans ce domaine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 0

CCCCCCCC

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 18

Départ de Madame Nicoletti-Dupuy représentée par Monsieur Genieys (20h00)

Monsieur Genieys a quitté la salle avant le vote (20h10)

Délibération n°10 – Modification de la tarification de la régie de recettes des sorties Culturelles

Monsieur le Maire :

Après donc, les enfants et le périscolaire, après les jeunes, après le sport, la culture et donc, je vais donner la parole à madame l'Adjointe à la culture aussi en la remerciant et la félicitant pour le travail qu'elle mène avant même que nous ayons le futur outil de « la Stella », mais pour préfigurer une politique culturelle et d'accompagnement et en vous remerciant et vous félicitant madame l'Adjointe. Je veux aussi associer celle qui est assise à votre gauche, l'Adjointe aux festivités parce que là aussi la culture et les festivités sont deux piliers d'une politique d'une ville vivante que nous avons voulu et que nous déployons. Vous avez la parole madame l'Adjointe à la culture.

Madame Carrié :

Merci monsieur le Maire. Alors, chers collègues et chers Trinitaires, la commune de La Trinité s'est engagée à favoriser l'accès à une offre culturelle diversifiée pour tous et toutes, quel que soit son âge et sa catégorie sociale. La construction d'une salle culturelle « la Stella » comme on l'a nommé, cette salle culturelle et de festivités fait partie de cet objectif. Cette équipement qualitatif permettra de recevoir à La Trinité des spectacles divers et variés. Le service d'actions culturelles a mis en place depuis 2022, des sorties culturelles incluant une tarification négociée, la gratuité pour les moins de 18 ans et la prise en charge du transport collectif par nos bus communaux. Cette proposition, elle répond à un travail de partenariat culturel avec les différentes institutions culturelles du territoire en préfiguration de la programmation culturelle. Sur les quatre saisons déjà réalisées, je vais vous donner quelques chiffres, de 2022 à 2024 ce sont 24 sorties culturelles que nous avons organisé, soit plus de 150 personnes que nous avons amené au TNN, soit à la cuisine ou au franciscain, au forum Gribaldi et à l'Opéra Garnier à Monaco pour aller voir les ballets de Monte Carlo, à l'Opéra de Nice et dans certains musées notamment le musée de Picasso à Vallauris. Et à chaque sortie, de nouvelles personnes et un nouveau public nous a rejoint. Pour la saison 2022 et 2023, 25 à peu près, on a une moyenne de 25 spectateurs qu'on a amené par sortie et en moyenne à chaque fois, on a eu toujours une dizaine de nouveaux spectateurs qui sont venus. Pour la saison 2023 et 2024, on a eu une augmentation, une moyenne à peu près de 27 par proposition et là aussi, toujours des nouveaux spectateurs qui sont venus à peu près une moyenne de 8. Pour les Ballets de Monte Carlo c'est différent, là nous avons vraiment une grosse offre puisque nous avons plus de 50 personnes qui viennent par sortie. Et concernant les publics, on peut dire que pour les moins de 15 ans, on a à peu près 5 % avec une augmentation sur 2024 de plus de 10 %. Sur le public 15-25 ans on a à peu près 10 %. Sur le public 26-60 ans, 40 et sur le public de plus de 60 ans, on a à peu près 45 % avec une augmentation en 2024 de 10 %. Cette analyse nous permet de dire que l'offre familiale avec la gratuité pour les moins de 18 ans a bien fonctionné et que ces sorties favorisent aujourd'hui, le lien intergénérationnel. Ces sorties culturelles ont vocation à être un peu plus variées et diversifiées, d'aller vers des musées, des festivals, des expositions, des spectacles, des concerts, des spectacles musicaux, du cinéma, l'atelier de pratique artistique et de la médiation autour d'expositions. Considérant que selon la nature des propositions culturelles, leur prix peut varier, il nous faut aujourd'hui adapter l'offre tarifaire unique qui est aujourd'hui de 25 €. Nous proposons donc, plusieurs tarifications. Une tarification de 5 €, une de 10 €, une de 15 € et une de 25 € en fonction des offres sachant que toutes les offres et tous les tarifs sont négociés par la commune auprès des institutions et que le règlement bien évidemment, se fait auprès de la Régie culturelle de la médiathèque. Pour la saison prochaine, je peux vous annoncer que nous aurons de nouveaux partenaires comme le Printemps des Arts de Monaco, l'OPCM, l'Orchestre philharmonique de Monaco, le théâtre Anthéa d'Antibes, le forum Jacques Prévert et d'autres sont en cours de négociation. Donc, je vous propose de valider et de fixer les tarifs de la régie de recettes des actions culturelles telles qu'ils figurent dans le tableau qui vous a été présenté, c'est-à-dire une catégorie A à 25 € qui est le tarif maximum, une catégorie B à 15 €, une tarification catégorie C à 10 € et une catégorie D à 5 €. Bien évidemment, la gratuité est toujours pour les moins de 18 ans. Voilà merci de votre attention.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup madame l'Adjointe pour ce pour ce travail, je vais y revenir. Simplement, madame Escalier vous évoquiez tout à l'heure les tarifs dans la délibération, je vous confirme qu'ils étaient dans la délibération. Vous n'avez peut-être pas ouvert toutes les annexes, donc la prochaine fois regardez plus précisément vos documents. Il y avait une annexe, je viens de le vérifier et on me le confirme autour de moi, il y avait bien une annexe qui précise les tarifs donc, vous voyez monsieur Razafindralambo nous le confirme aussi. Voilà regardez bien les documents, mais vous avez en fait tous les documents en votre possession. Alors, je reviens au sujet de la culture madame l'Adjointe parce que vraiment je voulais vous remercier, vous féliciter pour cette initiative que vous avez eu de ces sorties culturelles qui permettent vraiment de préfigurer un public toujours plus nombreux avec un appétit culturel qui, évidemment aura vocation à être aussi une forme de noyau des futurs abonnés de notre salle culturelle. Mais au-delà des sorties culturelles, je voulais quand même aussi insister sur le travail qui est mené pour une programmation culturelle, alors à l'échelle de notre commune, qui pour l'instant n'a pas d'outil à la hauteur, mais quand même quand je vois que nous avons à la fois, grâce aux estivales du Conseil Départemental, d'ailleurs samedi dernier un magnifique concert sur la

place du sanctuaire de Laghet de l'orchestre Philharmonique de Nice qui jouait les quatre saisons de Vivaldi et que par ailleurs, nous aurons bientôt dans le jardin Tagnati le cinéma en plein air avec Barbie, Mario Bros, c'est-à-dire vraiment tout public qui peut trouver son compte dans cette programmation culturelle. Je pourrais citer aussi le show Balavoine je crois pendant l'été, les Mama Vendetta qui se produiront, voilà, avec une programmation estivale et puis aussi tout ce qui a été fait, je me souviens notamment de ces ateliers de slam qui ont été menés dans nos écoles et ensuite restitués devant les parents avec aussi un concert de rap. Bon, l'idée c'est vraiment qu'il y en est pour tous les goûts. Je me souviens l'année dernière de ce comique qui avait rempli le chapiteau, voilà. Il faut vraiment que nous puissions avoir une programmation culturelle où chacun y trouve son compte et c'est vraiment ce sur quoi vous travaillez et ce sur quoi je voulais vous remercier. C'est vraiment particulièrement important et je crois que par les temps qui courent, promouvoir la culture et l'éducation c'est-à-dire promouvoir tout ce qui permet aux citoyens qu'il soit jeune ou moins jeune, et bien de s'élever, d'élever leur âme, leur cœur et puis de progressivement aussi par cette connaissance, par cette culture se faire leur place dans la société. Je crois que c'est ce que nous avons à valoriser particulièrement. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Donc, on passe bien d'un tarif unique à 25 € avec une tarification dégressive ou progressive. Je voulais savoir comment vous allez déterminer que telle ou telle sortie sera à 5 €, à 10 € ? Est-ce que c'est le coût de base ? Est-ce que c'est par rapport à l'éloignement parce qu'il n'y aura plus de trajets ? Qu'est-ce qui est pris en compte en fait dans votre choix ?

Madame Carrié :

Non, en fait si vous voulez c'est par rapport aux propositions. On va sur plus de propositions, il y a des propositions qui vont peut-être être moins chères que 25 €. Donc, comme on n'avait mis qu'un tarif à 25 €, on ne va pas pouvoir dire aux gens, eh bien vous payez 25 € alors que le tarif c'est 15 €. Donc en fait, comme on diversifie, on est obligé d'avoir des catégories, voilà. Il y a peut-être des spectacles qu'on va négocier gratuitement ou qu'on va négocier à 10 €. Donc effectivement, on est obligé d'avoir des tarifs plus bas que 25 €. Bien évidemment, quand on va à l'opéra c'est 25 € c'est le maximum, mais je peux vous dire qu'une place d'opéra ce n'est pas 25 €.

Monsieur le Maire :

Et d'ailleurs le directeur de l'Opéra de Nice Côte d'Azur nous faisait l'amitié d'être là pour le lancement de la Stella et comme il l'était d'ailleurs aussi pour le jeu des 1000 €. Un moment là aussi convivial et fraternel. Y a-t-il d'autres observations ? Non, s'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

Délibération n°11 – Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture des risques Prévoyance et santé des agents

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 à présent concerne madame Fabienne Bermond qui est déléguée au personnel puisqu'il s'agit d'une délibération relative aux ressources humaines de la commune et à nos obligations en terme de protection sociale complémentaire. Madame Bermond vous avez la parole.

Madame Bermond :

Merci, monsieur le Maire. Donc, mes chers collègues bonsoir. La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale place la responsabilité de la couverture des risques santé et prévoyance sur les employeurs publics territoriaux. Le centre de gestion des Alpes-Maritimes en

particulier a pris l'initiative de piloter ce processus, montrant un engagement précoce qui pourrait servir de modèle pour d'autres régions. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir donner mandat au centre de gestion des Alpes-Maritimes pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, donner mandat au centre de gestion des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion des conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance, de donner mandat au centre de gestion des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque de santé. Tout cela afin de bénéficier de conditions tarifaires attractives avec des prestations de qualité. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup là aussi pour cet accompagnement des agents et le travail que nous faisons avec les représentants du personnel pour essayer d'avoir une trajectoire qui soit partagée le plus possible, à la fois sur ces éléments complémentaires, à la fois aussi sur un sujet qui nous tient à cœur et que nous avons instauré, c'est que nos agents puissent être accompagnés notamment dans leur évolution interne de façon transparente et juste, que nous puissions aussi déprécier les agents en menant à bien une politique de stagiairisation et de titularisation là où les besoins sont pérennes plutôt que de conserver des agents qui sont en situation précaire pendant des années. Nous considérons que le besoin est pérenne et donc, nous préférons évidemment stagiairiser et titulariser les agents lorsque c'est un besoin de service public et donc, je vous remercie pour le rôle que vous menez dans ce domaine madame Bermond. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas donc, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 31

Nombre de présents : 19

Retour de Monsieur Genieys (20h15)

Délibération n°12 – Dénomination de la crèche Li Calinous au nom de Jean-Louis SCOFFIÉ

Monsieur le Maire :

Les délibérations suivantes concernent des dénominations de lieu en lien évidemment avec certains sujets que j'ai évoqué tout à l'heure. Alors en premier lieu, j'ai évoqué la disparition de l'un de mes prédécesseurs Jean-Louis Scoffié, Maire de La Trinité de 2001 à 2014. Nous avons trouvé légitime d'organiser la perspective d'un hommage et de lier cet hommage à la dénomination d'un lieu. Donc, après échange avec son épouse Martine et sa famille, il est apparu que le bâtiment de la crèche de La Trinité construit sous sa mandature, qu'il a voulu, lié aussi au jardin Tagnati dont il a participé à le préserver de tout autre appétit, eh bien, ce bâtiment pouvait être nommé du nom de Jean-Louis Scoffié. C'est une volonté partagée entre la commune et la famille et donc, je voulais vous proposer que nous dénommions la crèche Li Calinous, Jean-Louis Scoffié. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Merci. Sur les quatre délibérations qui vont suivre c'est important de reconnaître l'investissement des personnes qui se sont investis pour la commune donc, nous voterons favorablement pour les quatre délibérations. J'avais juste une question. Est-ce que la promenade, bon cela sera pour la délibération n°15, je peux peut-être déjà vous poser la question ? Est-ce que le nom de promenade du Paillon était une obligation compte tenu de sa liaison avec Nice ou est-ce que c'est de votre choix ?

Monsieur le Maire :

Non en aucun cas, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Alors pour la délibération concernant la crèche. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

Délibération n°14 – Dénomination de la couverture du Laghet au nom d'Albert SCLAVO

Monsieur le Maire :

Je vais peut-être évoquer la délibération n°14 avant la délibération n°13 puisque étant entendu que nous dénommions un lieu au nom de Jean-Louis Scoffié, il restait un maire qui n'avait pas de lieu à son nom, un ancien maire de La Trinité et le seul, c'est Albert Sclavo qui a été maire pendant trois mandats et c'est un échange que j'avais depuis longtemps avec sa famille, en essayant de trouver un lieu qui ait du sens. Il se trouve que quelle que soit la sensibilité des Trinitaires, ils gardent de lui la mémoire d'un maire bâtisseur et il se trouve que c'est sous sa mandature que la couverture du Laghet que nous évoquions tout à l'heure, a été réalisée. Cette couverture qui est venue imperméabiliser comme on dit maintenant, mais elle est venue aussi créer un lien d'urbanisme entre les deux rives du Laghet, étant entendu que le Laghet est quand même souvent à sec, même si aujourd'hui les spécialistes de l'État nous disent qu'il faut regarder le risque d'inondabilité y compris du côté du Laghet. Le Laghet, il est quand même très, très, très souvent à sec et donc, il existe encore d'assez nombreux Trinitaires qui ont connu le Laghet découvert. Mais cette couverture, elle est venue aussi créer une forme de continuité dans le centre-ville et nous avons considéré que cela avait du sens que cette couverture qui avait été voulue par Albert Sclavo puisse trouver le nom d'allée Albert Sclavo. Là aussi, évidemment cela procède d'un échange avec sa famille qui en a été touchée je dois dire et qui est très favorable. Donc, c'est ce que je voulais vous proposer. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité et je salue cette unanimité parce qu'il est important effectivement sur des sujets qui sont très nombreux à l'échelle d'une commune, d'arriver à trouver un consensus, un esprit de rassemblement, un esprit de concorde nationale qui est l'esprit que nous célébrerons aussi dans quelques jours pour la fête nationale.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

Délibération n°13 – Dénomination du parvis du Centre Communal d'Action Sociale au nom de Maryse BECCATINI

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 donc, concerne Maryse Beccatini. Maryse Beccatini, elle n'a pas été maire de La Trinité, mais ce fut une résistante trinitaire. C'est la mère de l'une de nos collègues et je crois qu'elle a transmis un message à mon ami et collègue Stéphane Poulet qui le lira à l'issue du vote. C'est la mère de notre collègue donc, Annabelle Gesrel. Maryse Beccatini était d'une famille trinitaire dont une partie aussi vivait à l'Ariane et du côté de sa mère, c'est la famille Baggiani, une famille de résistants. Elle m'a raconté, puisqu'elle avait vraiment aussi cette volonté de transmission de cette mémoire, je me souviens quand elle m'a raconté que très jeune, je crois qu'elle avait 15 ou 16 ans Stéphane ? Elle a vu transporter les fusillers de l'Ariane dont nous honorons la mémoire chaque 15 août, de l'autre côté du Paillon. Ces résistants exemplaires qui ont été lâchement fusillés, assassinés par les nazis. Elle a vu cela et cela a été une forme de déclic dans sa vie et cela

a été le déclic de l'engagement. A partir de ce moment-là, elle a été une femme engagée très, très jeune. D'abord une résistante et puis ensuite une femme engagée en de nombreux domaines. Ce parcours, il est exemplaire. Il n'y avait pas beaucoup de femmes, il n'y avait pas beaucoup de jeunes femmes. Enfin il y en a eu quand même beaucoup, mais à l'échelle de notre commune, il n'y en a pas eu beaucoup. Et en cette année où nous célébrerons le 80^{ème} anniversaire de la libération de notre pays contre la barbarie nazie, eh bien, je trouvais que c'était un beau symbole que nous honorions la mémoire d'une femme trinitaire qui s'est opposée à cette barbarie pendant l'occupation. Donc, je vous proposerai que nous dénommions le parvis qui est juste derrière nous, ce parvis qui est devant le bâtiment du CCAS, mais qui est en fait aussi un élément de continuité au cœur de la Ville. Il y a le square Barbero avec le Monument aux Morts, il y a le boulevard Général de Gaulle, il y a la place de la République, il y a la plaque qui rappelle la libération de La Trinité et il y aura si vous en êtes d'accord le parvis Maryse Beccatini qui honorera la mémoire d'une résistante trinitaire. Je vous propose s'il n'y a pas d'observation, monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous sommes pour, mais nous nous sommes fait une petite réflexion que, peut-être, elle méritait un petit peu mieux qu'un parvis, voilà merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Eh bien chacun a sa sensibilité. Nous, ce que nous avons considéré c'est qu'un lieu aussi proche que l'est celui-ci de tous les éléments symboliques républicains, là où l'action des résistants a permis le rétablissement de la République, eh bien nous trouvions que c'était un beau symbole. Il y a aussi finalement une très grande esplanade des services publics puisque là où nous sommes il y a la mairie et puis en face il y a la poste et puis il y a ce guichet France services où nous avons mis un drapeau bleu blanc rouge et où nous accueillons des permanences de tous services publics, il y a des équipements de santé et de social, il y a la mairie qui est le symbole de la République à l'échelle de la commune, il y a je le disais tout à l'heure, la place de la République et donc au contraire, nous avons considéré que ce lieu particulièrement symbolique était un beau lieu pour faire hommage à une résistante. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est une délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire :

Et donc, je vais donner la parole à mon collègue et ami, Stéphane Poulet qui, je crois, va nous lire un message de notre collègue Annabel Gesrel-Beccatini, sa fille. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Poulet :

Merci monsieur le Maire. Donc, madame Gesrel-Beccatini est absente ce soir du Conseil municipal pour des raisons familiales et elle nous adresse ces quelques mots.

« Mesdames, Messieurs les élus bonsoir. Je vous prie tout d'abord d'excuser mon absence ce soir. Je tiens à remercier Ladislav Polski, Maire de La Trinité et le Conseil municipal pour l'hommage que la Ville de La Trinité par votre vote, choisit de rendre à ma mère Maryse Beccatini en baptisant un espace public à son nom. C'est un grand honneur pour ma famille trinitaire et moi-même et aussi pour toutes les femmes résistantes. Le 28 août prochain, nous célébrerons les 80 ans de la libération de La Trinité. Ma mère y a participé et elle avait 16 ans. Merci ».

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Effectivement, j'invite tous les Trinitaires à nous rejoindre le 28 août prochain pour cette célébration des 80 ans de la Libération de La Trinité qui seront aussi les moments où nous honorerons la mémoire de Maryse Beccatini qui, elle-même, est venue si souvent à ce monument aux morts et au magnifique

monument aussi de la main de Cantaron, témoigner de cet engagement de notre vallée du Paillon qui fut un lieu de résistance particulièrement actif contre la barbarie nazie.

OSOSOSOSOSOS

Délibération n°15 – Dénomination du cheminement piétonnier le long de la piste cyclable en « Promenade du Laghet » et « Promenade du Paillon »

Monsieur le Maire :

La délibération n°15. Alors effectivement, nous avons constaté que cette piste cyclable qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, je dois le dire, où effectivement quand on est rentré il y a un an dans des mois et des mois de chantiers, eh bien chacun est conscient, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, des désagréments que tout cela a pu produire, des changements d'habitude, etc. C'est un projet que nous avons ardemment voulu et que j'avais proposé au Président de la Métropole pour que nous puissions requalifier nos espaces publics ; c'est à dire qu'au-delà de la piste cyclable, il y avait vraiment l'enjeu de rentrer dans une ville où on ne rentrerait pas par cet endroit qu'on appelle la plaine de Gerland, dans un endroit qui ressemblait, j'ose le dire presque à un pays hors de l'Union Européenne. Vous n'avez pas de trottoir, vous ne savez pas par où vous devez passer, vous avez des fils qui pendouillent partout, des câbles non réglementaires et vous vous dites « mais où est-ce que je suis ? » Donc, nous avons obtenu de la Métropole, une enveloppe financière très significative pour pouvoir requalifier nos accès d'entrée de ville. Il se trouve qu'évidemment en requalifiant des axes, aujourd'hui, on installe une piste cyclable et nous constatons que cette piste cyclable non seulement, elle est de plus en plus empruntée par les cyclistes et d'ailleurs j'ai pris un arrêté municipal pour obliger les cyclistes à l'emprunter là où elle existe parce que c'était quand même fort de café de voir certains cyclistes circuler sur la voie, alors que la piste cyclable était à leur disposition. Alors à leur décharge, le projet n'étant pas tout à fait fini, pour moi-même l'avoir fait plusieurs fois, quand vous rentrez dans la ville, pour l'instant, vous avez le chantier donc, au moment où la piste cyclable commence ce n'est peut-être pas forcément instinctif de la prendre. Mais nous avons voulu marquer le fait que quand la piste cyclable existe, il faut la prendre et libérer l'espace pour les automobilistes. Mais nous avons constaté donc, qu'elle est de plus en plus empruntée et puis surtout qu'elle devient progressivement un lieu de vie, notamment autour de ce lavoir historique lui aussi complètement délabré, abandonné, auquel nous avons voulu redonner du sens, de l'identité, de la tenue, de la beauté et donc, on constate qu'effectivement sur ces espaces partagés, là où il existe un cheminement piétonnier et même sur les courts espaces où il n'y a pas la place pour le cheminement piétonnier, mais où réglementairement se côtoient à 10 km/h réglementaire, les cyclistes et d'autres, eh bien, les gens se l'approprient. Vous avez dû le voir comme moi à la belle saison, en plus il a beaucoup plu donc, la végétation a bien poussé, les lauriers roses sont magnifiques, les oliviers qu'on a plantés, etc. et donc, il y a de plus en plus de gens qui marchent, de plus en plus de gens qui poussent des poussettes, de plus en plus même, de joggers et donc, c'est un espace de promenade et donc, on a voulu l'appeler comme ça. Il se trouve qu'elle longe le Laghet et le Paillon donc, on s'est dit que le plus simple c'est de lui donner le nom de sa dimension évidente, qui est de longer un cour d'eau, le Laghet affluent du Paillon et ensuite le Paillon. Alors, on aurait pu se dire : « ah oui, mais la promenade du Paillon, cela existe aussi à Nice, est-ce que ... ? » Eh bien, oui, il existe aussi le boulevard Général de Gaulle par exemple, il existe à La Trinité et puis ensuite il se prolonge à Drap. Donc, cela ne nous a pas paru totalement absurde que dans notre commune, qui est la porte d'entrée de la vallée du Paillon, l'axe agréable, redevenu agréable qui longe le Paillon s'appelle « Promenade du Paillon » et puis qu'au-dessus, il s'appelle « Promenade du Laghet ». C'est tout simplement pour donner une connotation évidente à ce lieu que s'approprient progressivement les Trinitaires, voilà. Y a-t-il d'autres questions que celles qui ont déjà été posées ? S'il n'y en a pas. Oui, monsieur Razafindralambo.

Monsieur Razafindralambo :

Oui, juste une question. On aurait pu appeler cela aussi « la promenade du lavoir » puisque vous avez remis en exergue le lavoir.

Monsieur le maire :

Je vous remercie là aussi de rendre hommage à cette requalification du lavoir que nous avons fait, mais c'était peut-être un peu réducteur parce que cette promenade, elle n'est pas terminée, mais elle va vraiment jusqu'à l'entrée de ville, c'est environ 4 km je crois. Donc, oui autour du lavoir cela a du sens, mais voilà, il y avait peut-être quelque chose d'encore plus structurant sur ce qui était d'ailleurs à l'époque, même la route de Turin puisque c'est comme cela qu'elle s'appelait historiquement puisque c'est sur cet axe historique qu'à l'époque de la Via Julia Augusta qui est un petit peu plus haut, plutôt sur l'axe du Laghet, on reliait Rome à la Gaule et puis ensuite c'est sur cet axe du Paillon qu'on reliait Turin, capitale du royaume de Savoie et son seul débouché maritime au port de Nice. Donc, c'est aussi notre identité trinitaire que d'être cet axe de circulation. A Bon Voyage, on disait aux gens « bon voyage » parce qu'ils partaient à Turin sur la route du sel. C'est aussi notre noblesse que d'être cet axe de circulation et on continuera aussi l'histoire avec le tramway que j'évoquais en début de séance. S'il n'y a pas d'autres observations je sou mets cette délibération au voix. Qui est contre ? Ah, vous êtes contre ! Bon d'accord. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 2 Abstention : 0

03030303030303

Monsieur le Maire :

Je vous remercie et donc, nous avons épuisé l'ordre du jour et je remercie donc, les Trinitaires qui nous ont écouté. Je vous souhaite un bon été, mais avant de vous souhaiter un bon été, je vous donne rendez-vous le 13 juillet au soir pour le début des festivités de notre fête nationale avec, comme désormais nous en avons rétabli l'usage, le bal populaire, le feu d'artifice et le lendemain, la cérémonie, le défilé et l'apéritif d'honneur. Vive La Trinité, vive la République et vive la France. Bonne soirée à tous.

03030303030303

La séance est levée à 20h35

03030303030303

Charlie FERRERO,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.